

BOWINS

du Québec

SUPPLÉMENT DE LA TERRE DE CHEZ NOUS

JUIN - JUILLET 2002

DOSSIER:
CLASSEMENT DE LA VIANDE

Les règles du jeu

REPORTAGE: VEAUX DE LAIT

*Être bien équipé,
pour mieux produire*

Vous faites du boeuf!

LAISSEZ-NOUS

LE SOIN

DE FAIRE

LE RESTE.

65 HP à 90 HP à la pdf

Les nouvelles séries 6020
offrent plus de puissance
et une économie de
carburant supérieure



Sujet à approbation de

JOHN DEERE
CREDIT



Demandez votre
carte de crédit
AgLine et
accumulez des
points Air Miles.



SOLIDE ET FIABLE *toujours* JOHN DEERE

ALMA
Maltais &
Ouellet Inc.

ANGE-GARDIEN-
DE ROUVILLE
Équip. Laguë Itée

BERTHIERVILLE
E.M.I. (s.e.c)

CAP DE LA
MADELEINE
Nordeer Inc.

COATICOOK
Équip. Veilleux
Coaticook Inc.

DRUMMONDVILLE
Agritex
Drummondville

GUIGUES
Machineries
M. Larose Itée

LAVAL
Lavaltrac Équip.
Inc.

LENNOXVILLE
Équip. Veilleux
Lennoxville Inc.

PIKE RIVER
Équip. Laguë
Pike River Inc.

RICHMOND
Agritex
Richmond Inc.

RIMOUSKI /
Matane
Équipements
Daniel Lévesque
Inc.

RIVIÈRE-DU-LOUP
Équipements
Daniel Lévesque
RDL Inc.

ST-AUGUSTIN /
Mirabel
Centre
Agricole J.L.D.

ST-AUGUSTIN /
Québec
Équipements
Big John

ST-CÉLESTIN
Équipements
R.P.L. Inc.

ST-GEORGES-DE-
BEAUCE
Équipements
Agri-Beauce enr.

ST-GERVAIS,
Cté Bellechasse
Frs Goulet & Fils
Inc.

ST-ISIDORE
E. Larochelle Inc.

ST-JACQUES-
LE-MINEUR
Agricotech

ST-PASCAL
Équip. Laplante Inc.

ST-POLYCARPE
Agritex
St-Polycarpe Inc.

STE-MARTINE
Agritex
Ste-Martine
Ltée

ST-ROCH-DE-
L'ACHIGAN
Équipements
Maurox Inc.

STE-ROSALIE
Équipements
Laguë Itée

VARENNES
Équipements
Laguë &
Martin Inc.

VICTORIANVILLE
André
Girouard
& fils Inc.

YAMASKA-est
Agritex
Yamaska



JOHN DEERE

SOMMAIRE

VOLUME 16, NO 3

JUIN - JUILLET 2002

- 5 ÉDITORIAL
À l'assemblée, un menu chargé
- 6 FPBQ INFO
Coup d'œil sur l'assemblée générale
Les faits saillants
Trois invités spéciaux
Hommages et bonne humeur
- 12 LES 20 ANS DU PLAN CONJOINT
Bovins de réforme et veaux laitiers
- 15 IDENTIFICATION ET TRAÇABILITÉ
La campagne d'identification massive
C'est un début!

DOSSIER

Classement de la viande

17

Les règles du jeu

18

LE CLASSEMENT DU BŒUF
Un dossier vieux de 75 ans!

20

LE BŒUF, UNE VIANDE QUI A
DE LA CLASSE

22

LE CLASSEMENT, C'EST AUSSI
LE RENDEMENT

24

COMMENT CLASSE-T-ON LE VEAU?

25

RÉSIDUS DANS LES VIANDES
L'ACIA veille au grain

- 28 AGENCE DE VENTE
VEAUX D'EMBOUCHE
Nouveau service!
Semi-finis
Enchère par ordinateur
- 29 COMMERCIALISATION
Réseau Encans Québec prend forme
- 30 AGENCE DE VENTE
Bouvillons d'abattage
Bœuf Qualité Plus
Pourquoi un programme de qualité?
- 32 IDENTIFICATION PERMANENTE
Le règlement vulgarisé
- 34 MARCHÉ VACHE-VEAU
Chez nos voisins du sud...
- 36 CQPF
Ensilage de balles rondes
Mieux comprendre les facteurs
de réussite
- 38 RECHERCHE
L'ensilage de céréales chauffe
Y a-t-il des solutions?
- 40 NUTRITON
L'alimentation à la dérobee
- 43 NOUVELLES DES RACES PURES
Où va notre viande de veau?
- 44 REPORTAGE: VEAUX DE LAIT
Être bien équipé, pour mieux
produire
- 46 STATISTIQUES

44



Identification permanente



BOVINS

du Québec

Bovins du Québec est inséré dans La Terre de chez nous. Elle informe les producteurs et productrices agricoles et autres personnes intéressées aux diverses activités rurales. À chaque semaine la TCN fournit à ses lecteurs des informations qui concernent la production et la mise en marché des produits agricoles au Québec. Il vous suffit de remplir le coupon et d'y joindre un chèque ou un mandat en l'ordre de: La Terre de chez nous, Maison de l'UPA, 555, boul. Roland-Therrien, Longueuil (Québec) J4H 3Y9

ABONNEZ-VOUS!

Je désire m'abonner à La Terre de chez nous (au Québec) pour:

1 an: 40,26 \$ 2 ans: 69,02 \$ 3 ans: 95,47 \$ (Taxes incluses)

Nom:

Adresse:

Code postal: Tél.:

No membre UPA:

Ci-joint la somme de : Signature:

TPS: R 1218 5132 3

TVO: 1006 1126 05

BOVINS

JUIN - JUILLET 2002

Supplément de La Terre de chez nous (TCN)

Éditeur

La Terre de chez nous
Union des producteurs agricoles
555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Tél.: (450) 679-8483
Courriel: tcn@tcn.upa.qc.ca
Site web: www.laterre.qc.ca

Responsables à la fédération

Gaëtan Bélanger, Anne-Marie Christen

Directeur

Daniel Boulanger

Rédacteur en chef,

responsable de la publication
Victor Larivière

Secrétaire de production

Lorraine Trottier

Collaborateurs

André Amyot, Denise Audet,
Robert Berthiaume, Anne-Marie Christen,
Michel Dostie, Ann Fornasier,
Michelle Giasson, Louis Hébert,
Herbert Monaghan, Carole Lafrenière,
Éric Léonard, Éric Provencher,
France Provost, Daniel Zuchoski.

Responsable de la production

Carole Lalancette

Infographie

Jocelyne Carrier, Nancy Litjens

Séparations de couleurs

Préimpression Ad Hoc Le Groupe

Impression

Imprimeries Transcontinental inc.

Directeur de la publicité

Réal Loiseau

Représentants publicitaires

Christian Guinard, Sylvain Joubert,
Sylvain Lalonde

Représentant hors Québec

Jacques Long
Tél.: (905) 335-5700
Fax: (905) 335-5001

Administration

Jocelyne Gareau

Tirage et abonnements

Micheline Courchesne

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0832-5634

Prochaine parution: 8 août 2002

Date de tombée publicitaire: 11 juillet 2002

Note: Les idées exprimées dans ce magazine n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

C'est avec grand enthousiasme que la Fédération a souligné les 20 ans de son Plan conjoint lors de la dernière assemblée générale annuelle. Avec comme thématique Nécessaire aujourd'hui, indispensable demain!, les célébrations nous ont permis de jeter un regard sur notre histoire et de réaliser les pas de géant accomplis en matière de mise en marché collective. L'assemblée s'est aussi penchée sur les dossiers d'actualité.



À l'assemblée, un menu chargé

DE LA FLEXIBILITÉ POUR L'IDENTIFICATION PERMANENTE

Tout d'abord, mentionnons le programme d'identification permanente et de traçabilité, pour lequel l'assemblée a réitéré son appui. Les producteurs jugent toujours le projet nécessaire et utile pour l'avenir de leur production, malgré certains ratés constatés dans l'implantation du programme. En fait, c'est comme si on ouvrait les valves avant même que la tuyauterie ne soit complètement installée... on constaterait des fuites d'eau de partout! La seule issue, colmater au plus vite les brèches du programme! Ce qu'il nous faut? Du temps, de la flexibilité dans l'application du programme, particulièrement de la part de La Financière agricole du Québec, de façon à ce qu'aucun producteur ne soit pénalisé. Il est également pressant que le Gouvernement instaure un système de partage équitable du coût des identifiants entre les naisseurs et les finisseurs de bovins.

QUAND LA SANTÉ VA...

Au chapitre de la santé animale, l'assemblée est plus que jamais déterminée à mettre en oeuvre, en collaboration avec La Financière agricole, un programme d'assurance mortalité animale spécialement conçu pour les producteurs de bovins. Depuis le temps que les producteurs le réclament, il est maintenant plus que temps de passer aux actes! La question relative à la récupération d'animaux morts a également suscité beaucoup d'intérêt. On constate depuis peu une tendance de plus en plus marquée à exiger une tarification pour la cueillette des animaux morts. Cette tendance m'apparaît dangereuse et pernicieuse, car les enjeux reliés à ce dossier relèvent avant tout de la santé publique, donc du Gouvernement. C'est pourquoi l'assemblée s'est

opposée à toute forme de tarification et demande au Gouvernement d'assurer un réseau de ramassage d'animaux morts sans frais, partout au Québec.

L'ENVIRONNEMENT RAISONNÉ

C'est, bien sûr, la question environnementale qui a volé la vedette lors de l'assemblée, car en environnement, soyons clairs, rien ne va plus! Lorsqu'on aborde la question, le ton hausse et les producteurs commencent sérieusement à avoir des fourmis dans les jambes!

Le programme Prime-Vert est devenu une vraie farce : les échéanciers sont irréalistes, le budget est devenu presque symbolique et surtout, le programme n'est toujours pas adapté aux réalités de la production bovine. Actuellement, Prime-Vert ne couvre adéquatement que les structures en béton, il n'intègre pas concrètement les fondements du *Guide des bonnes pratiques*. En éloignant les vaches des bâtiments, les producteurs doivent souvent construire ou acheter de nouveaux équipements de régie d'élevage. Prime-Vert doit couvrir toutes ces nouvelles dépenses. Ça fait partie du « projet de mise en conformité environnementale ». Québec doit comprendre et ça presse!

Québec doit également comprendre d'autres éléments dans le débat agroenvironnemental si l'on veut dénouer l'impasse qui prévaut actuellement sur le plan réglementaire. On parle de développement durable, d'agriculture raisonnée, de biodiversité, etc. Des concepts riches et porteurs d'avenir pour lesquels il faut savoir faire preuve de vision et envisager l'agriculture dans sa globalité pour les appliquer. Or, actuellement, au ministère de l'Environnement, on analyse le problème que sous la seule lorgnette de l'équilibre entre les apports en phosphore et les prélèvements. Avec une telle logique, on ne verra bientôt partout au Québec que la production de maïs. Fini les prairies et les pâturages, car ils prélèvent moins de phosphore!

... suite en page 6



... suite de l'éditorial

La même logique s'applique dans la gestion des fumiers où l'on ne considère que l'entreposage. Là encore, c'est plus facile avec le fumier liquide, alors que tous savent que le fumier solide est préférable sur le plan agroenvironnemental! Alors que la production bovine devrait être privilégiée dans une approche d'agriculture durable, les normes actuelles entravent sérieusement le développement de notre production. Devant pareilles aberrations, il faut réagir. C'est ce que l'assemblée demande.

Un léger espoir vient cependant de se poindre avec la création du nouveau comité spécial de concertation formé par les représentants du gouvernement, du milieu municipal, d'un groupe environnemental et du monde agricole, dont évidemment l'UPA. Des rencontres stratégiques et décisionnelles devraient se tenir au cours des prochaines semaines. Bien que ces rencontres portent principalement sur la production porcine, l'UPA représente aussi l'ensemble des productions animales. Les normes environnementales et les décisions qui ressortiront de ce forum devront habiller l'ensemble de l'agriculture et favoriser sa diversité. Si le Gouvernement souhaite réellement arriver à une entente dans ce dossier, il devra regarder l'agriculture dans son ensemble, faire preuve de vision en identifiant des mesures environnementales qui favorisent le développement durable des entreprises agricoles. Les prairies et les pâturages devront faire davantage partie des rotations des cultures. D'environnement raisonné, on passera alors enfin à l'agriculture raisonnée!

MICHEL DESSUREAULT
Président

Coup d'oeil sur l'Assemblée générale

Les 3 et 4 avril dernier se tenait à Québec, l'Assemblée générale annuelle des producteurs de bovins. Avec comme thème, *Notre plan conjoint : Nécessaire aujourd'hui, indispensable demain*, l'événement a permis de souligner les 20 ans d'existence de notre Plan conjoint en nous rappelant la force des actions et les nombreux gains qu'il a permis de réaliser pour l'ensemble des producteurs.

Lors de l'assemblée, le président, M. Michel Dessureault, s'est adressé aux quelque 250 producteurs et intervenants de l'industrie et du gouvernement, en dressant un bilan des activités de l'année. L'année 2001 aura été marquée par deux grands projets structuraux pour l'agriculture québécoise et pour la production bovine : l'arrivée de La Financière agricole du Québec et la création d'Agri-Traçabilité Québec. Le président a aussi fait un tour d'horizon des autres dossiers touchant plus directement la mise en marché des différents secteurs de production, notamment en soulignant les programmes de qualité et les initiatives cherchant à rassurer les marchés (la vaccination dans les encans spécialisés de veaux d'embouche, projet Boeuf Qualité Plus, projet de charte de qualité et de traçabilité du veau, etc.). Bien sûr, le président n'a pas pu cacher la grande fierté de la Fédération d'avoir réussi à mettre sur pied le projet d'acquisition d'encans, avec la création de Réseau Encans Québec, en partenariat avec l'industrie.

Ensuite M. Dessureault a présenté les dossiers qui, malgré tous les efforts consacrés, restent difficiles à faire évoluer à la satisfaction des producteurs. Il s'agit précisément des dossiers touchant le secteur de l'environnement et celui du programme d'assurance mortalité animale. Devant les enjeux reliés à ces dossiers, il a réitéré sa volonté et sa détermination à faire bouger les choses, car ces dossiers sont stratégiques et constituent actuellement des freins au développement de la production bovine québécoise.

Enfin, M. Dessureault a profité de l'occasion pour remettre aux participants, une copie réactualisée du document d'orientation de la Fédération Pour gérer notre avenir. Ce document a comme principal objectif d'assurer le bon fonctionnement et l'efficacité de la structure de la Fédération. On y définit sa mission, sa vision, ses orientations, les valeurs à privilégier et son fonctionnement.

Les 20 ans du Plan conjoint

Les 20 ans du Plan conjoint étaient aussi à l'honneur lors du banquet qui se tenait au terme de la première journée de l'assemblée. Lors de cette soirée, où l'histoire était au rendez-vous, les anciens présidents, tout comme notre président actuel, ont pu témoigner de leur contribution à l'avancement de la « cause bovine »! Une rétrospective humoristique des grands moments de notre histoire a su faire déridier l'auditoire. Le banquet a aussi permis de rendre hommage à M. Gaëtan Bélanger, à la barre de la Fédération comme secrétaire trésorier, lui aussi depuis 20 ans.

Merci à nos commanditaires!

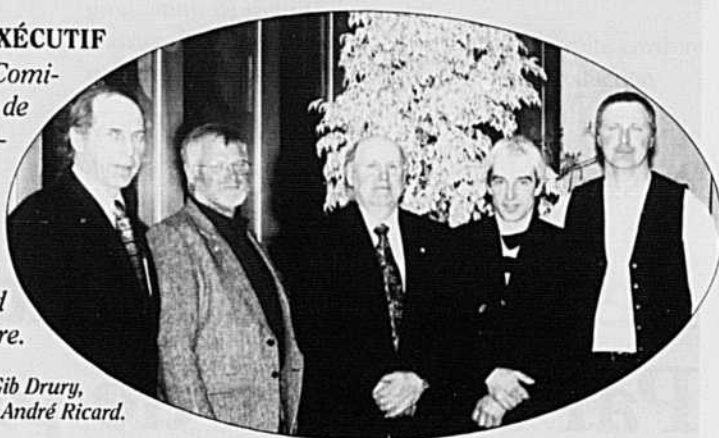
En terminant, la Fédération tient à remercier ses précieux commanditaires qui, année après année, s'associent à notre activité. Soulignons que pour une troisième année consécutive, la Fédération a pu compter sur le partenariat de la Banque Nationale du Canada en tant que commanditaire exclusif du banquet. Schering-Plough Santé animale et le Groupe Cogeti étaient quant à eux commanditaires majeurs de l'assemblée. 2

*Agente de communication, FPBQ

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Conseil d'administration a procédé à l'élection de son Comité exécutif pour l'année 2002-2003. Il est composé de Michel Dessureault de la Mauricie, qui entame une huitième année consécutive à la présidence de la Fédération; Denis Lahaye de la Mauricie, nouveau venu au Comité exécutif, élu au poste de vice-président de la Fédération, ainsi que de Gib Drury de l'Outaouais-Laurentides; J.-Alain Laroche du Centre-du-Québec et de André Ricard de Lanaudière.

On peut voir dans l'ordre habituel, MM. J.-Alain Laroche, Gib Drury, Michel Dessureault, Denis Lahaye et André Ricard.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2002-2003

Voici la nouvelle équipe qui décidera des grandes orientations de la Fédération au cours de la prochaine année.

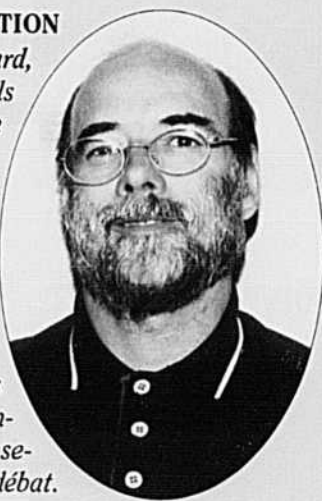
On peut voir, première rangée, de g. à d., Jacques Desrosiers, Jean-Claude Charette, Gaston Lacroix, J.-Alain Laroche, Michel Daigle, Rhéaume Allaire, Gib Drury, Gérard Lapointe, Michel Dessureault, Denys Beaudet, Denis Lahaye, Omer Bouchard, Roland Poirier, André Ricard; deuxième rangée, Claude Viel, Thérèse G. Carbonneau, Alain Richard, Robert Collard et Sylvain Girard.




NOUVEAU VENU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alain Richard,

Établi à Malartic en Abitibi-Témiscamingue, Alain Richard a diversifié son entreprise au fils des ans. Cette dernière est exploitée en compagnie à quatre actionnaires et se nomme Ferme Avicole Paul Richard et Fils inc. Avec comme production principale, les oeufs de consommation, il a aussi su développer une production de veaux d'embouche, qu'il engraisse lui-même en bouvillons. Il possède actuellement un cheptel de 110 vaches charolaises pur-sang. M. Richard s'est aussi intéressé à la culture maraîchère, il exploite, à l'aide de son épouse, quelques serres et cultive plus de 500 acres de céréales. En tant que membre du Conseil d'administration, il s'estime privilégié de pouvoir être associé aux grands débats touchant la production bovine. Il entend jouer un rôle particulièrement actif en matière d'environnement, qui constitue selon lui, un des grands dossiers d'avenir de l'agriculture. Il s'intéressera aussi à la question de la traçabilité, qu'il juge essentielle et profitable pour l'industrie, et aux questions plus générales de mise en marché, où selon lui, l'approche client ne doit pas être évacuée du débat.



Le GROUPE COGETI, et  Schering-Plough Santé Animale

Commanditaires majeurs de l'assemblée



LA BANQUE NATIONALE,
commanditaires exclusif
du banquet

Assemblée annuelle

Les faits saillants Par secteur de production

*Cinq groupes
de producteurs
et une seule
fédération*

VEAUX D'EMBOUCHE



- Ne vendre que des veaux vaccinés dans les encans spécialisés du 1er novembre au 31 mai
- Organiser les ventes de veaux semi-finis à l'enchère électronique à tous les 3e mardi du mois entre décembre et août

BOUVILLONS D'ABATTAGE



- Mettre en oeuvre des services-conseils vétérinaires à travers tout le Québec
- Poursuivre le projet Boeuf Qualité Plus avec la préparation d'un cahier de charges

VEAUX DE LAIT



- Accroître les activités de publicité et de promotion du Veau de lait du Québec
- Réviser le coût de production et abolir le volume maximum assurable au programme d'assurance stabilisation

VEAUX DE GRAIN



- Amorcer un processus de réflexion stratégique sur les problématiques du secteur et explorer des pistes de solution
- Négocier avec les abattoirs de nouvelles dispositions afin de mieux planifier les prises en charge des veaux

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS



- Poursuivre la réorganisation de la mise en marché des bovins de réforme avec l'implantation, en partenariat avec l'industrie, des différentes composantes de Réseau Encans Québec
- Élaborer un plan de réorganisation du transport des animaux pour répondre

adéquatement aux besoins régionaux

- Établir un système afin d'identifier et d'assurer un suivi des génisses dites « free martin »

DOSSIERS GÉNÉRAUX

SANTÉ ANIMALE

- Mettre en place un programme d'assurance mortalité animale
- Maintenir la cysticercose bovine sur la liste des maladies à déclaration obligatoire
- Réclamer au gouvernement la mise en place d'un système provincial et sans frais pour la récupération des animaux morts

IDENTIFICATION PERMANENTE

- Collaborer à l'implantation du projet québécois d'identification permanente et de traçabilité des bovins en s'assurant que les modalités du programme soient appliquées avec souplesse et discernement
- Voir à ce que le coût des identifiants soit réparti équitablement entre les producteurs de bovins
- Veiller à ce que l'automatisation de la lecture des identifiants soit rendue possible à la ferme, aux encans et dans les abattoirs

SÉCURITÉ DU REVENU

- Réviser le calcul des primes pour éviter la création de surplus excessifs dans les fonds d'assurance
- Moduler le plafond des ventes nettes admissibles (VNA) selon le type de production pour assurer une équité entre les divers secteurs de production
- Introduire dans la réglementation, les dispositions convenues sur la mesure équivalente (1/3 - 2/3) pour le nouveau

programme de sécurité du revenu

- S'assurer que tous les coûts de mise en conformité environnementale soient considérés dans le coût de production

ENVIRONNEMENT

- Rendre permanent le *Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales* dans le projet de modernisation du RRPOA
- Réviser la définition des unités animales dans la Loi 184
- Établir le volume et la valeur fertilisante réelle des fumiers de bovins
- S'opposer à toute mesure qui interdirait l'accès complet des animaux aux cours d'eau
- Autoriser l'alimentation complémentaire des animaux au pâturage (alimentation à la dérobée)
- Accompagner les producteurs dans leur mise en conformité agroenvironnementale
- Réviser le programme Prime-Vert en reportant notamment les échéanciers d'application, en subventionnant 90 % de tous les coûts encourus pour la mise en conformité environnementale et en bonifiant les crédits accordés à ce programme
- Bonifier le *Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales* par l'introduction de nouvelles alternatives à la gestion des fumiers en structure en béton
- Centraliser le traitement des dossiers environnementaux des producteurs de vache-veau et de bouvillons d'abattage auprès d'une ressource spécialisée dans ces productions au MENV afin d'uniformiser les analyses



Vente DE FEMELLES ANGUS ET PIQUE-NIQUE ANNUEL 19 OCTOBRE 2002 À ASBESTOS

www.quebecangus.com

ÉVÈNEMENTS À NE PAS MANQUER

Showdown 2002

du 18 au 20 juillet 2002
à Barrie, Ontario

Jugements Angus 2002

Rougemont	28 juin	14h00
St-Hyacinthe	21 juillet	12h00
Bedford	10 août	09h00
Québec	15 août	13h00
Brome	30 août	10h00
Expo Boeuf	12 octobre	18h00

Association canadienne
Angus
142, 6715 - 8^e rue N-E,
Calgary, Alberta, Canada
T2E 7H7
Tél.: (403) 571-3580
Fax: (403) 571-3599

Association Angus du
Québec
a/s Trudy Beaton
3 ch. North Hill, Gould (Qc)
JOB 2Z0
Tél.: (819) 877-5461
Fax: (819) 877-3845



FACILITÉ DE VÉLAGE

BON GAIN DE POIDS

VEAUX VIGOUREUX

LAITIÈRES & MATERNELS

PERSILLAGE NATUREL

FINI L'ÉCORNEMENT

Merci à tous les
acheteurs de taureaux Angus.

J.D. Farms
John & Donna
Donaldson
West Bolton
(450) 539-1862
noir

AJ's Angus
Audrey
Jack
Québec
(418) 842-2331
noir & rouge

Ferme Manasan
Pierre & Robert
Laberge
Danville
(819) 620-6566
noir & rouge

Ferme Sage
Stan
Christensen
Lac Ste-Marie
(819) 467-2979
rouge

Assemblée annuelle

Trois invités spéciaux

L'assemblée annuelle a également accueilli trois invités spéciaux qui sont venus entretenir les producteurs sur des sujets préoccupants. Il s'agit de Mme Martine Mercier, présidente d'Agri-Traçabilité Québec (ATQ), M. Stan Eby, vice-président de la Canadian Cattlemen's Association (CCA), et de M. Christian Lacasse, 1^{er} vice-président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), responsable entre autres des dossiers environnementaux à l'UPA. Ce qu'ils ont dit :

**MADAME MARTINE MERCIER
PRÉSIDENTE, ATQ**

« Avec l'entrée en vigueur le 28 mars 2002 du Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine, ATQ a toujours comme objectif d'avoir un système fonctionnel pour le 1er juillet 2002. Je suis consciente que la mise en place d'un système complet d'identification et de traçabilité des bovins demande des adaptations et des changements dans la gestion des élevages. ATQ saura à ce sujet faire preuve de souplesse dans la mise en oeuvre du programme, mais les producteurs devront de leur côté collaborer et faire preuve de bonne foi. »



M. CHRISTIAN LACASSE, PREMIER VICE-PRÉSIDENT, UPA

« Alors que les producteurs ont démontré leur volonté de développer une agriculture durable, alors qu'ils ont amorcé le virage agroenvironnemental en investissant depuis déjà dix ans des sommes considérables, l'UPA constate une attitude méprisante et non-respectueuse de la profession agricole par le ministère de l'Environnement. L'UPA tente sans succès de faire évoluer les dossiers environnementaux. Il est maintenant temps de se tourner vers le bureau du premier ministre. »
« Au niveau du MAPAQ, les budgets octroyés sont nettement insuffisants. Qui plus est, le budget du programme Prime-Vert a été réduit pour la prochaine année à 15 M \$, comparativement à 45 M \$, l'an dernier. Il est temps de rappeler au gouvernement les engagements qu'il a pris lors du dernier Rendez-vous des décideurs en matière de valorisation de l'environnement. »



M. STAN EBY, VICE-PRÉSIDENT, CCA

« Le commerce international demeure une préoccupation constante dans notre secteur de production. Une demande des États-Unis pour l'étiquetage obligatoire indiquant le pays d'origine menace actuellement sérieusement l'industrie canadienne. Cette fois, l'étiquetage indiquant le pays d'origine pour les paquets de viande dans les marchés de détail a été inclus au projet de loi sur l'agriculture américaine (U.S. Farm Bill). Plus que jamais il est important de travailler ensemble pour empêcher l'entrée en vigueur de cette mesure protectionniste. »
« Les problèmes que doivent affronter les producteurs de bovins du Québec sont semblables à ceux auxquels font face les producteurs de partout au pays. En ce sens, la création de la nouvelle Agence canadienne de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie, à laquelle la Fédération a accepté de participer, représente un bel exemple de collaboration possible.

Rappelons que la nouvelle agence s'assurera que tous les producteurs de bovins du pays contribuent de façon égale à la recherche et à la promotion, tant sur les marchés intérieur qu'international.



Hommages et bonne humeur!

La Fédération a tenu à souligner les 20 ans du Plan conjoint lors du banquet de l'AGA. Les participants ont pu mesurer leur degré de connaissance grâce à un quiz interactif mené d'une main de maître par l'animateur, Pierre Rhéaume. Un hommage particulier a aussi été rendu aux présidents qui se sont succédés depuis la création du Plan conjoint en 1982.



On aperçoit M. Jean-Marie Tremblay, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, accompagné de son épouse Madeleine Caron. M. Tremblay a présidé la Fédération de 1978 à 1982 et a été l'un des principaux artisans du Plan conjoint.

De Saint-Jean-Valleyfield, Jean-Guy Brossoit a assumé la présidence de la Fédération entre 1982 et 1985. À ses côtés, Anita, son épouse.



Gilles Laurent et son épouse Hélène ont aussi été honorés. De la région de Lanaudière, celui-ci a été président de la Fédération entre 1985 et 1991.

De 1991 à 1994, André Moreau, de la région de Saint-Hyacinthe, a veillé aux intérêts de la Fédération. Nous l'apercevons en compagnie de son épouse, Réjeanne Phaneuf.



La Fédération a aussi souligné la contribution de son secrétaire-général, Gaëtan Bélanger, en poste depuis 20 ans. Gaëtan Bélanger (à gauche) reçoit les félicitations du président actuel de la Fédération, Michel Dessureault.



Soulignons les vingt ans
de notre plan conjoint!

NÉCESSAIRE AUJOURD'HUI, INDISPENSABLE DEMAIN

Création de l'Agence de vente, bovins de réforme et veaux laitiers

Beaucoup de chemin a été parcouru dans la mise en marché des bovins de réforme et des veaux laitiers depuis l'adoption du Plan conjoint des bovins, il y a vingt ans. La création de l'Agence de vente bovins de réforme et veaux laitiers constitue l'un des premiers gestes structurants à avoir été posé. Créée en 1987, l'Agence a été novatrice en mettant en place un système de vente qui modifie en profondeur la commercialisation qui prévalait à l'époque.

DES DÉBUTS PROMETTEURS

Le nouveau système vise avant tout à libérer les producteurs de chasses gardées par les intermédiaires et les abattoirs en situation de monopole. Le regroupement de l'offre, les règles et les mécanismes mis en place redonnent un pouvoir de négociation aux producteurs et leur permet de sécuriser le paiement de leurs produits. L'Agence change des habitudes bien établies, dérange certaines personnes, particulièrement ces intermédiaires qui transportaient pour les abattoirs et ces abattoirs qui avaient pris l'habitude d'être approvisionnés par des transporteurs. Il y a donc

une opposition au système mais celui-ci s'implante progressivement.

L'élimination des ventes directes aux abattoirs et l'arrivée de l'enchère électronique permettent une augmentation appréciable de la compétition entre les acheteurs et cela se reflète directement au niveau des prix. Dès le début des opérations de l'Agence, le prix des vaches de réforme du Québec grimpe de plus de huit cents la livre carcasse par rapport aux principaux marchés extérieurs. On note également à l'époque une augmentation du nombre de vaches de réforme et de veaux laitiers commercialisés en régions périphériques, ainsi qu'une augmentation du nombre d'enchérisseurs sur les bancs des encans publics.

Afin de répondre à l'ensemble des besoins du marché, l'Agence permet deux modes de commercialisation : à l'encan public, sur base vivante ou par l'enchère électronique, sur base carcasse. Rappelons que les producteurs de bovins sont ici les premiers au Canada à utiliser un mécanisme d'encan électronique pour vendre des animaux. Afin de promouvoir et de faire connaître le nouveau système aux produc-

teurs, la Fédération organise une importance tournée provinciale, « Opération enchères ».

RÉDUCTION DU CHEPTTEL LAITIER

De 1989 à 1993, le contexte change. Le nombre de bovins de réforme et de veaux laitiers mis en vente chute drastiquement passant de 200 000 à 145 000 têtes. Le nombre d'acheteurs québécois diminue. De plus, la prime gagnée sur le marché américain avec la mise en place de l'agence s'effrite. Les encans en régions périphériques se vident, amenant une baisse importante de la compétitivité. La dispersion de l'offre a pour effet d'augmenter les coûts d'achat et de rassemblement pour les acheteurs.

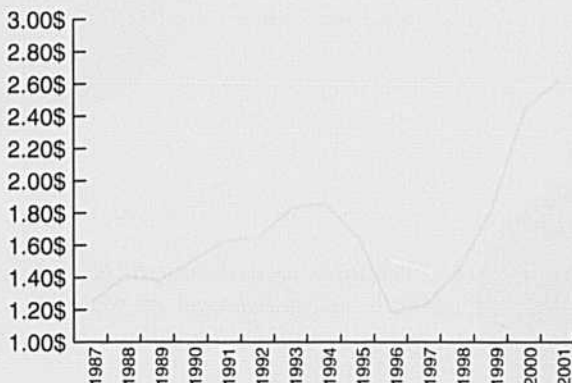
UNE RÉORGANISATION S'IMPOSE

Devant ces constats, l'Agence entreprend une démarche afin d'analyser en profondeur l'efficacité de son réseau de commercialisation. Commence alors une série de consultations avec les producteurs et avec les encans, plusieurs formules y sont analysées. Si bien qu'en 1996, les proprié-

12

« SUCCESS STORY » DES VEAUX LAITIERS

Augmentation du prix des
p'tits veaux laitiers mâles
(\$/lb poids vif)



Auparavant, les petits veaux laitiers n'avaient pas une grande valeur marchande. Leur qualité était très variable. Trop souvent, ils représentaient même une perte pour le producteur. Aujourd'hui, les petits veaux laitiers mâles sont prisés par les éleveurs de veaux de grain et de veaux de lait. Maintenant, les producteurs laitiers en soutirent un revenu d'appoint significatif!

res d'encans et la Fédération, arrivent à la même conclusion, il faut rationaliser le secteur des encans pour en améliorer la compétitivité et la rentabilité afin d'obtenir le prix du marché nord-américain. Lors de l'assemblée générale annuelle de 1997, les producteurs appuient le principe de partenariat avec les encans et adoptent une résolution en ce sens. Malgré tous les efforts consacrés, cette première formule de partenariat échoue. L'assemblée de 1998 demande alors à la Fédération de «prendre véritablement en main la mise en marché des bovins et de se donner les outils lui permettant d'être proactive dans la commercialisation et d'intervenir quand c'est nécessaire pour obtenir le bon prix.»

Au courant des années 1999, de nouvelles conventions sont signées avec les deux associations d'encans. Les encans ont dorénavant des obligations de résultats. Dans le cadre de cette opération, les encans de St-Léon, St-Norbert, St-Théodore et Coaticook cessent leurs opérations.

CRÉATION DE RÉSEAU ENCANS QUÉBEC

Malgré les effets bénéfiques qu'apporte cette réorganisation, il faut aller plus loin dans le processus. Une meilleure consolidation du réseau des encans s'impose. La

Fédération amorce donc une série de rencontres avec l'ensemble des encans du Québec dans le but de bâtir, en partenariat avec l'industrie, un réel réseau d'encans d'animaux vivants spécialisé dans le secteur bovin. Le projet envisagé doit permettre une mise en marché plus efficace et compétitive, mais aussi assurer le maintien de services en région. Au terme de ces rencontres, le projet d'acquisition d'encans en partenariat se concrétise. En novembre 2001, la Régie des marchés agricole et alimentaire du Québec donne son aval au projet. En mars 2002, Réseau Encans Québec est en opération et transigera près de 80 % du volume d'animaux vivants au Québec.

Le nouveau groupe est le fruit d'un partenariat entre la Fédération et le groupe Gestion STM, déjà propriétaire d'encans. Cette dernière transaction, rendue possible grâce au Plan conjoint des producteurs de bovins, s'inscrit en parfaite conformité avec la mission de la Fédération. Qui plus est, en aucun cas dans la transaction, la Fédération n'investit les contributions des producteurs, ni même engage ses actifs, le réseau est suffisamment rentable pour honorer toutes ses obligations. 2

*Agente de communication, FPBQ

L'avenir des bovins de réforme et des veaux laitiers

« La mise en opération du Réseau Encans Québec représente sans aucun doute la priorité de l'Agence de vente. Dans la foulée de cet audacieux projet, rappelons qu'un des objectifs recherchés était d'assurer un service aux producteurs en région. Il nous faut donc rapidement élaborer un plan assurant aux producteurs un accès à un réseau de transport de qualité, partout au Québec, à un coût raisonnable. Le relèvement du niveau sanitaire des encans représente éga-

lement un enjeu important notamment pour favoriser les conditions des petits veaux laitiers, dont les prix de vente battent actuellement des records. »

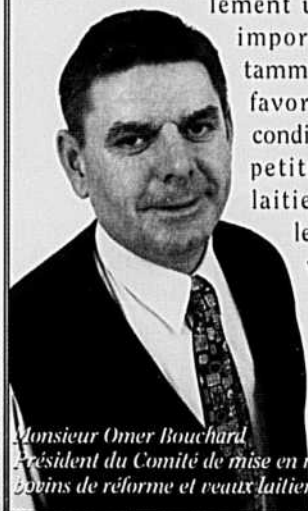


PHOTO: F. DESAULNIERS

Monsieur Omer Bouchard
Président du Comité de mise en marché
des bovins de réforme et veaux laitiers.





Charolais Québec

La race terminale #1

**LA MAJORITÉ DES ÉLEVEURS VACHES-VEAUX POSSÈDENT
UN TAUREAU CHAROLAIS À LA TÊTE DE LEUR TROUPEAU...
POURQUOI ?**

Un Charolais en croisement terminal est le
«choix par excellence».

Les veaux issus de taureaux Charolais
obtiennent de meilleurs prix lors des ventes.

**Vente de femelles
Pique-nique Charolais
Dimanche
22 septembre 2002
À la Station d'épreuve
d'Asbestos
La vente débutera
à 13h00**



Association Canadienne Charolais
2320 - 41st Ave, NE, Calgary, AB T2E 6W8
Tél.: (403) 250-9242 - Téléc.: (403) 291-9324
Site: www.charolais.com
Courriel: cca@charolais.com

Association Charolais du Québec
144, Grande Barbué
St-Césaire (Québec) J0L 1T0

Tél.: / Téléc.: **(450) 469-2775**
Site: www.charolaisquebec.qc.ca
Courriel: charolais@endirect.qc.ca

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Tél.: (450) 679-0530 • Téléc.: (450) 442-9348
Courriel: fpbq@upa.qc.ca
Site Internet: www.bovin.qc.ca

COMITÉ EXÉCUTIF

Président : Michel Dessurault
2950, rue St-Jean
St-Maurice (Québec)
GOX 2X0
Tél. & télécopieur : (819) 693-7540/693-0334

Vice-président : Denis Lahaye
391, rue Principale
Batiscan (Québec)
GOX 1A0
Tél. & télécopieur : (418) 362-2423/362-3312

Gib Drury
C.P. 30, 466, chemin des Érables
Alcove (Québec)
J0X 1A0
Tél. & télécopieur : (819) 459-2991/459-1803

J.-Alain Laroche
840, rang 6
Saint-Albert, Québec
J0A 1E0
Tél. & télécopieur : (819) 353-2910/353-2903

André Ricard
409, Grande ligne
St-Alexis (Québec)
J0K 1T0
Tél & télécopieur : (450) 839-7135/839-7285

PERSONNEL

Secrétaire général:
Gaëtan Bélanger gbelanger@upa.qc.ca

Directrice administrative:
Chantal Bruneau cbruneau@upa.qc.ca

Directeur de la mise en marché Bovins de
réforme, Veaux laitiers, Veaux d'embouche et
Veaux de lait:
Louis Hébert louishebert@upa.qc.ca

Directeur de la mise en marché
Bouvillons d'abattage :
Marc Grimard mgrimard@upa.qc.ca

Directeur de la mise en marché
Veaux de grain :
Réal Daigle rdaigle@upa.qc.ca

Communications :
Denise Audet daudet@upa.qc.ca

Statistiques et Marchés:
Ann Fornasier afornasier@upa.qc.ca

Environnement et administration:
Nathalie Côté ncote@upa.qc.ca

Production et recherche:
Anne-Marie Christen amchristen@upa.qc.ca

Secrétaire de direction:
Noëlla Morrissette nmorrissette@upa.qc.ca

La Fédération des producteurs de bovins du Québec représente les producteurs de bovins regroupés en 14 syndicats régionaux couvrant tout le territoire québécois. Créée en 1974, la Fédération a pour mission de défendre leurs intérêts économiques et professionnels, de soutenir le développement de la production bovine et de gérer les mécanismes de mise en marché collectifs des bovins.

Identification et traçabilité



MICHELLE GIASSON*

La campagne d'identification massive C'est un début!

Au Québec, la volonté politique du gouvernement et des intervenants dans le dossier de l'identification est de procéder à l'identification massive de tout le cheptel afin d'éviter que plusieurs années soient nécessaires avant d'avoir un système de traçabilité complètement fonctionnel. En effet, les rapports de missions en Europe nous démontrent qu'il peut prendre jusqu'à dix ans avant d'avoir un système où tous les animaux sont identifiés adéquatement dans les cas où les autorités ont choisi l'identification des animaux nouveau-nés seulement.

Cette campagne a débuté officiellement le 15 avril 2002 bien que la majorité des producteurs aient déjà reçu leurs boucles avant cette date. Une période de transition de 60 jours a été accordée pour la pose des boucles et l'activation du numéro à la base de données de Agri-traçabilité Québec (ATQ) - voir formulaire expliqué dans *La Terre de chez nous* du 25 avril 2002.

PROGRAMME DE REMBOURSEMENT

Afin de confirmer sa volonté d'une identification massive de tout le cheptel bovin du Québec, le MAPAQ a prévu un programme de remboursement des identifiants posés et activés pendant une période restreinte sur tout le cheptel vivant (première génération). Le montant alloué au programme ne pourra excéder 3,3 millions de dollars. La période décrétée se situe entre le 15 avril et le 15 juin 2002. Après cette date, Agri-Traçabilité Québec fera une lecture des données informatiques inscrites à sa base de données et émettra les remboursements aux producteurs.



Si des fonds étaient encore disponibles après la première émission des remboursements, Agri-Traçabilité Québec se réservera le droit de revoir certaines demandes de productions particulières.

L'activation des boucles et le traitement des dossiers des producteurs vont bon train à ATQ. Deux équipes assurent la saisie et la validation des données. Afin de faciliter la transmission des données par les producteurs et leur permettre de conserver une copie de leur formulaire pour leur registre personnel, un nouveau numéro de télécopieur sans frais et des appareils supplémentaires ont été ajoutés.

L'identification massive est la clé de départ du projet d'identification du Québec. Le règlement prévoit que les déplacements de vos animaux doivent être signalés à ATQ dès leur identification. Je vous invite à lire, dans la présente édition de Bovins du Québec, les quelques pages de vulgarisation préparées par l'équipe de communication du MAPAQ, pour vous aider à mieux saisir vos obligations. 2

*directrice des communications, ATQ

Pour rejoindre ATQ sans frais, composez le : 1-866-270-4310 ou le nouveau numéro de télécopieur sans frais 1-866-473-4033

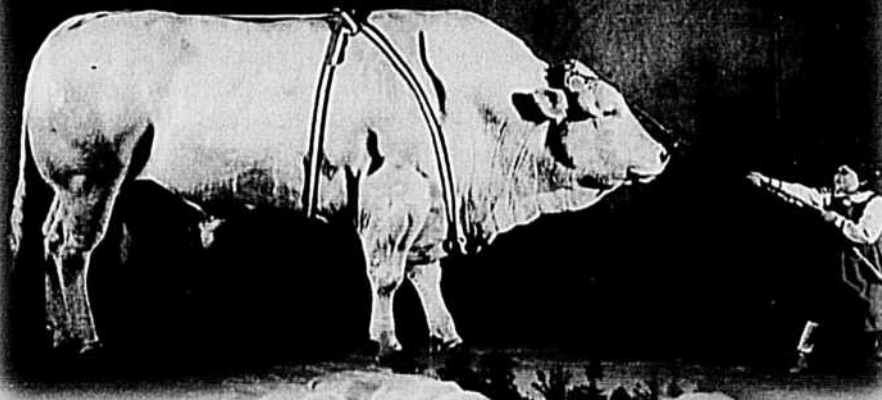


L'état nutritionnel est important pour optimiser la compétence immunitaire

Ce n'est que récemment que des chercheurs ont commencé à rapporter les effets de la nutrition sur la compétence immunitaire, a indiqué le Dr John D. Arthington du centre de recherche et d'éducation sur le bovin au pâturage de l'université de la Floride, dans un rapport présenté lors de la conférence 2000 de la Floride sur la nutrition des ruminants. Les travaux dans ce domaine se sont concentrés sur une meilleure compréhension des effets directs et fondamentaux des carences alimentaires sur l'immunité. Des recherches additionnelles à ce sujet continueront à être indispensables à mesure que les traitements antibiotiques et la pharmacothérapie actuelle deviendront de plus en plus réglementés et limités pour les producteurs de bétail, a-t-il indiqué. Il a été démontré que plusieurs nutriments avaient un effet sur l'immunité, entre autres les protéines, l'énergie, les vitamines et les minéraux. Chacun de ces nutriments peut affecter un ou les deux bras majeurs du système immunitaire, l'immunité spécifique et non spécifique, a-t-il déclaré. Il est aussi important de considérer le rapport mutuel intime entre un grand nombre de ces nutriments.

Source : Feedstuffs, 18 sept. 2000

Pourquoi tant d'éleveurs aiment les Blondes d'Aquitaine ?



- Pour leur docilité
- Pour leur facilité de vêlage
- Pour leur rendement en viande
- Pour leur musculature
- Pour leur couleur
- Parce que cette race transmet ses caractères dominants en croisement
- Parce qu'elle rapporte plus d'argent à la vente.

Les veaux naissent longilignes sans double musculature, le double muscle apparaît dès la 2^e semaine.



Des
méchantes
belles bêtes !

Association Blonde d'Aquitaine du Québec

2587 Rang 6, Tingwick (Qc) J0A 1L0
Gaétan Hinse, secrétaire
Tél.: 819 . 359.2397 Fax: 819 . 359.2910
<http://blondaquitaineqc.multimania.com/>

Le classement des bovins ne date pas d'hier. Les premiers pas en la matière ont été faits dès les années 20. Le programme de classement du bétail est un élément clé de la structure du réseau canadien de commercialisation. Il permet d'établir des principes communs en matière de commerce, en partie grâce à des normes de classement reflétant les grandes tendances des marchés. Comme les paiements et les prix sont basés sur ces normes, celles-ci ont un double effet : elles encouragent la production de produits d'excellente qualité et favorisent une mise en marché rationnelle des produits. Des millions de carcasses plus tard, le classement du bétail est toujours en évolution et à la recherche de méthodes de plus en plus précises pour évaluer le rendement et la qualité dans le cas du boeuf, et la coloration, pour le veau. Les règles du jeu ne sont donc pas statiques et doivent constamment répondre aux besoins de l'industrie bovine.

Les règles du jeu



Le classement du bœuf

Un dossier vieux de 75 ans!

En 1927-1928, un comité mixte du boeuf d'envergure nationale, constitué de producteurs, de membres de l'industrie et de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, a réalisé une étude approfondie de la question du classement du boeuf. On croyait alors que si le boeuf de bonne qualité était identifié par une marque, les consommateurs aussi bien que les producteurs en tireraient davantage. Au cours d'une conférence nationale sur le boeuf tenue à Winnipeg les 28 et 29 juin 1928, on a étudié le rapport de comité et recommandé que le ministère fédéral de l'Agriculture établisse un système officiel de classement et de marquage du boeuf. La nouvelle politique de classement du boeuf a été mise en application le 23 septembre 1929.

1938 *Politique de classement de la Colombie-Britannique.* Le gouvernement de la Colombie-Britannique adopte une Loi sur le classement du boeuf, suivie d'un règlement d'application.

Le 2 août 1949, une ordonnance ministérielle définit alors les marques nationales.

1947 *Classement à des fins statistiques.* Depuis le 1^{er} janvier 1947, tout le boeuf abattu dans les centres de classement du Canada est classé pour des fins statistiques.

du faux-filet. Les principaux critères de classement étaient alors l'âge de l'animal à l'abattage, la couleur du muscle, l'épaisseur de la couche de gras, la couleur et la texture du gras ainsi que le degré de musculature. La plupart des bouillons entraient dans les catégories A1 à A4, B1 à B3 ou C1 et C2, les vaches dans les catégories D1 à D4 et les taureaux dans la catégorie E.

1943 *Politiques de classement du boeuf en temps de guerre.* En mai, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a désigné comme boeuf « spécial », aux fins du contrôle des prix, toutes les carcasses de marque rouge ayant un poids d'au moins 375 lb après refroidissement.

1955 *Entrée en vigueur de la Loi sur les normes des produits agricoles du Canada.* Cette loi remplace la Loi sur les animaux de ferme et leurs produits de 1939 en ce qui concerne le classement des carcasses d'animaux. La catégorie « C » est subdivisée en « Canada régulier » et « Canada commercial 1, 2 et 3 ».

1978 *Révision de la réglementation.* Cette révision élimine le poids minimum et introduit une nouvelle catégorie D5 pour les carcasses très déficientes en musculature et en qualité.

1947 *Catégories nationales de boeuf.* Confusion nationale! Il y avait au pays trois, voire même quatre systèmes de classement : les catégories de la Colombie-Britannique, les qualités de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et les catégories d'exportation de l'Office des viandes, de même qu'une série de catégories officielles pour les États-Unis mais aucune de ces classifications ne convient pour l'établissement de catégories nationales.

1972 *Nouveau système de classement du boeuf.* À la suite de nombreuses recherches, les transformateurs et les producteurs mettent au point un projet intermédiaire qui comporte une incision partielle entre les onzième et douzième côtes et la mesure de l'épaisseur de gras, de même qu'une appréciation visuelle de la surface et de la qualité

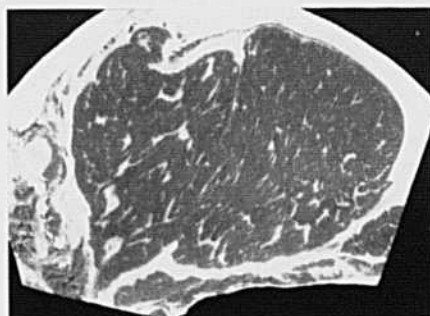
1984 *Révision de la réglementation.* Le 1^{er} janvier entrait en vigueur le changement majeur de la révision de la réglementation soit la relocalisation de l'incision transversale. Celle-ci sera dorénavant pratiquée entre les douzième et treizième côtes. Les autres changements incluent la réintroduction d'un poids minimum et l'élimination des catégories de poids pour la détermination des niveaux de gras dans les catégories A et B.

1985 *Recouvrement du coût pour le classement.* En août, débute le recouvrement des coûts pour le classement des carcasses à la suite d'une entente avec l'industrie. Pour la première année, le taux de recouvrement s'élève à 9 cents par carcasse pour le porc, l'agneau et le veau, tandis que le prélevé pour une carcasse de bœuf était de 20 cents. Ce taux initial devait augmenter dans une proportion telle que l'on obtienne 100 % des coûts proportionnels en 1989.

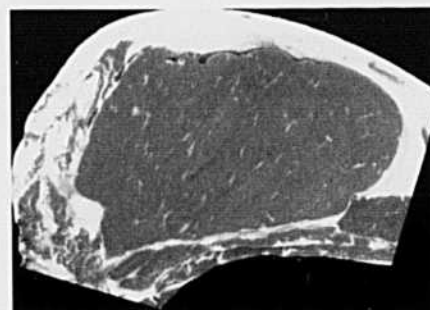
1988 *Nouvelle loi.* La Loi sur les produits agricoles du Canada reçoit la sanction royale le 7 juillet et remplace la loi précédente. Cette nouvelle Loi donne l'autorité de réglementer la mise en marché des produits agricoles. Tous les règlements fédéraux sur le classement des animaux sont établis d'après cette nouvelle Loi.

1990 *Révision de la réglementation.* Les niveaux de gras de couverture pour les quatre catégories Canada A sont augmentés de 1 mm afin de s'assurer que les catégories Canada A2, Canada A3 et Canada A4 satisfont aux normes internationales.

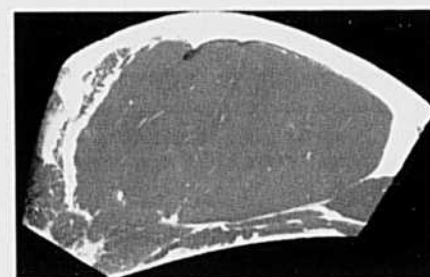
1992 *Révision majeure de la réglementation – persillage et rendement en viande maigre.* Le degré de persillage fait dorénavant partie de la réglementation. Le nom des catégories supérieures pour les carcasses jeunes est changé pour Canada A, Canada AA et Canada AAA selon le degré de persillage, soit le niveau trace (A), très peu abondant (AA) et peu abondant (AAA). Ces niveaux de persillage sont établis pour correspondre à ceux en vigueur aux États-Unis. À la demande de l'industrie, le gouvernement introduit également un critère de rendement en viande maigre. Une nouvelle réglementation permet d'estimer le rendement en viande maigre des carcasses en prenant en compte l'épaisseur du gras et la superficie de l'oeil de longe. Trois classes de rendement sont établis soit A1 (de 59 à 64 % de viande maigre), A2 (de 54 à 58 %) et A3 (de 49 à 53 %). Enfin, les catégories C1 et C2 sont éliminées.



Canada Primé/AAA



Canada AAA



Canada AA

1995 *Fusion de la réglementation sur le bœuf et la volaille.* En mai, le Règlement sur la classification des carcasses de bétail et le Règlement sur la volaille transformée sont fusionnés en un seul règlement appelé le Règlement sur la classification des carcasses de bétail et de volaille.

1996 *Révision mineure et privatisation.* Le 2 janvier, les normes américaines relatives aux niveaux très faible et faible de persillage sont intégrés au programme de classement du bœuf canadien. Depuis le 1^{er} avril, l'Agence canadienne de classement du bœuf est responsable de la mise en œuvre d'un système privatisé de classement du bœuf, du

veau et du bison. Toutefois, les responsabilités légales et réglementaires relèvent toujours du gouvernement canadien.

1997 *Introduction de la catégorie Canada Primé.* En septembre, la catégorie Canada Primé est introduite afin d'améliorer la position concurrentielle du bœuf canadien de qualité supérieure par rapport au bœuf américain de qualité supérieure sur les marchés étrangers. Cette catégorie équivaut à la catégorie américaine « USDA Prime Grade », laquelle correspond à un degré de persillage « légèrement abondant ».

2001 *Révision de la réglementation.* En novembre, des amendements prévoient une diminution du niveau minimal de gras pour les catégories A et Canada primé à 2 mm. Les exigences minimales pour la musculature sont également révisées pour les carcasses Canada A et les carcasses des catégories supérieures.

En matière de classement, les besoins de l'industrie ont évolué avec le temps. Il était important que la réglementation canadienne suive et s'adapte aux tendances du marché. D'autres changements seront certes nécessaires dans l'avenir.

La Fédération siège sur le Conseil d'administration de l'Agence canadienne de classement du bœuf. Parallèlement, il existe un comité québécois de classement sur lequel siègent des représentants de la Fédération et des abattoirs de bœuf et de veau. 2

* agr., agente de développement et de recherche, FPBQ

** superviseur pour le Québec, Agence canadienne de classement du bœuf

Texte adapté du Manuel du classificateur, Agriculture et agroalimentaire Canada, révisé en mars 1999.

Le bœuf, une viande qui a de la classe!

L'Agence canadienne du classement du bœuf, une corporation privée à but non-lucratif, a été accréditée par l'Agence canadienne de l'inspection des aliments pour effectuer le classement des carcasses de bœuf au Canada. Les normes de classement du bœuf ont été établies par le gouvernement fédéral selon les recommandations de l'industrie et du Comité consultatif gouvernemental sur le classement du bœuf. Ces normes sont publiées dans le *Règlement sur le classement des carcasses de bétail et de la volaille*.

POURQUOI CLASSONS-NOUS?

Le classement sert à regrouper les carcasses selon leur qualité, leur rendement et leur valeur de façon à faciliter la mise en marché et les décisions de production. Il peut aussi servir de base pour le choix du paiement au producteur. Le classement vise à assurer aux consommateurs un produit amélioré avec une uniformité et une qualité prévisibles selon chacune des classes de bœuf. Toutefois, le classement n'est pas obligatoire.

COMMENT LE BŒUF EST-IL CLASSÉ?

Une carcasse peut être classée seulement après avoir été inspectée et approuvée selon les normes de santé et de sécurité publique et lorsqu'elle porte une estampille ou une légende d'inspection provinciale ou fédérale. Ensuite, un classificateur certifié évalue la carcasse selon certains critères qui influencent soit la qualité de la viande ou le rendement (tableaux 1 et 2).

L'ÉQUIVALENCE AVEC LES ÉTATS-UNIS

Les normes minimales de persillage pour le USDA Primé, Choice et Select sont les

TABLEAU 1

Les critères qui influencent la qualité et le rendement en viande des carcasses

Caractéristiques	Influence sur la qualité*
Maturité (âge)	L'âge d'un animal affecte la tendreté de la viande
Sexe	Une masculinité prononcée affecte la couleur et le goût de la viande
Conformation (musculature)	Le rendement en viande est influencé par le degré de musculature
Gras (couleur, texture et couverture)	La couleur et la texture du gras influencent l'attrait pour les consommateurs tandis que la couverture affecte le rendement en viande
Viande (couleur, texture et persillage)	Le persillage affecte la tendreté et la jutosité de la viande. La couleur et la texture sont seulement un attrait pour les consommateurs

* Les facteurs utilisés pour déterminer la classe d'une carcasse sont directement reliés à la tendreté et la jutosité de la viande, la durée de vie en tablette, le rendement en viande et l'attrait pour les consommateurs.

mêmes que celles utilisées par le Canada pour Canada Primé, AAA et AA respectivement. Bien qu'il puisse y avoir certaines différences entre le Canada et les États-Unis pour d'autres critères de classement, l'industrie canadienne croit que la parité des classes est un objectif réaliste et souhaitable.

LES CLASSES DE BŒUF IMPORTÉ

Le bœuf qui entre au Canada est inspecté mais n'a pas à être classé. Le Règlement canadien de classement exige que les conteneurs de bœuf importé au Canada soient identifiés d'une classe émise par le pays d'origine ou portent la mention « Bœuf non-classé ». 2

Source : *Le Classement du Bœuf au Canada*, document publié par l'Agence canadienne de classement du bœuf, octobre 2001.



TABLEAU 2

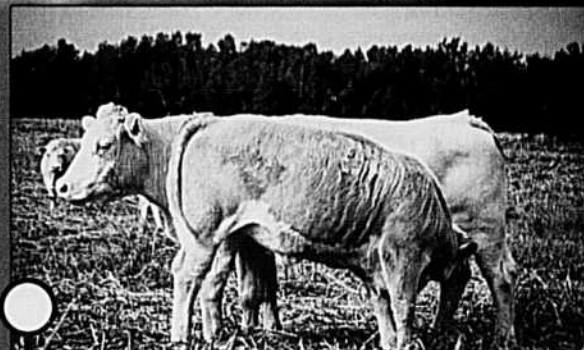
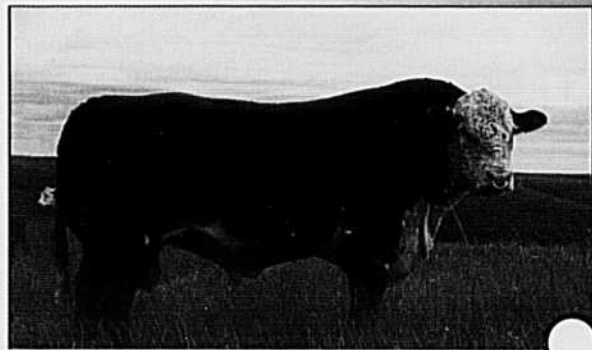
Les catégories de qualité

Catégorie	Maturité	Musculature	Oeil de longe	Persillage du muscle*	Gras, texture et couleur	Mesure du gras
Canada Primé	Jeune	Bonne à excellente, avec quelques déficiences	Ferme et de couleur rouge vif	Légèrement abondant	Ferme, blanc ou ambré	2 mm ou plus
Canada A, AA, AAA	Jeune	Bonne à excellente, avec quelques déficiences	Ferme et de couleur rouge vif	A -trace AA -très faible AAA- faible	Ferme, blanc ou ambré	2 mm ou plus
B1	Jeune	Bonne à excellente, avec quelques déficiences	Ferme et de couleur rouge vif	Absent	Ferme, blanc ou ambré	Moins de 2 mm
B2	Jeune	Déficiente à bonne	Rouge vif	Pas d'exigence	Jaune	Pas d'exigence
B3	Jeune	Déficiente à bonne	Rouge vif	Pas d'exigence	Jaune ou ambré	Pas d'exigence
B4	Jeune	Déficiente à excellente	Rouge foncé	Pas d'exigence	Pas d'exigence	Pas d'exigence
D1	Âge	Excellente	Pas d'exigence	Pas d'exigence	Ferme, blanc ou ambré	Moins de 15 mm
D2	Âge	Moyenne à excellente	Pas d'exigence	Pas d'exigence	Blanc à jaune	Moins de 15 mm
D3	Âge	Déficiente	Pas d'exigence	Pas d'exigence	Pas d'exigence	Moins de 15 mm
D4	Âge	Déficiente Excellente	Pas d'exigence	Pas d'exigence	Pas d'exigence	Moins de 15 mm
E	Masculinité prononcée, Jeune / Mature					

* Persillage : L'évaluation du persillage est basée sur la quantité moyenne, la grosseur et la distribution des particules ou dépôts de gras retrouvés dans l'œil de longe (rib eye). Le système canadien de classification des carcasses de bœuf utilise seulement quatre des neuf niveaux de persillage reconnus dans les normes de persillage de l'USDA. Voici la liste de ces neuf niveaux selon un ordre croissant de persillage : Traces, faible, très faible, modeste, moyen, légèrement abondant, modérément abondant, abondant, très abondant.

L'INFLUENCE HEREFORD !

Donnez lui le crédit qu'elle mérite.



Accouplez-les
avec la vache que vous voulez

=

Ils seront tous
des 1/2 sang HEREFORD

HEREFORD l'ultime croisement pour le marché d'aujourd'hui.

 **QUÉBEC**
HEREFORDS
ASSOCIATION

PRÉSIDENT
André Beaumont
Tél.: (418) 875-3031

SECRÉTAIRE
Chantal Castonguay
Tél / Fax : (819) 876-7852
email : qha@sympatico.ca
655 C, Dufferin, Stanstead (Qc) J0B 3E0



Le classement, c'est aussi le rendement

Le classement d'une carcasse comprend aussi une évaluation de son rendement. Lorsqu'une carcasse obtient la classe Canada Primé ou une des classes A, une prédiction quant au rendement en viande est aussi estimée (tableau 1). Le rendement en viande est différent du pourcentage d'habillage (pourcentage mort/vivant).

Le rendement déterminé par le classificateur est une estimation du pour-

centage de viande rouge que contient la carcasse. La méthode utilisée par le classificateur pour évaluer le rendement en viande a été développée par la Station de recherche de Lacombe d'Agriculture et agroalimentaire Canada et implantée en avril 1992. La réglette utilisée par les classificateurs pour la mesure du rendement a été modifiée en 2001 pour tenir compte des changements apportés à la législation en ce qui a trait à la réduction de l'épaisseur du gras dorsal. Le rendement est évalué à partir des mesures en utilisant l'équation suivante :

$$\% \text{ de rendement} = 63,65 + 1,05 (\text{grandeur du muscle}) - 0,76 (\text{classe de gras})$$

LA MESURE DU RENDEMENT

Pour déterminer si la classe de rendement sera de 1, 2 ou 3, le classificateur mesure la largeur (premier carré vert) et la longueur (deuxième carré vert) du muscle en plaçant sa réglette sur la surface exposée lorsque la carcasse est incisée entre la 12^e et la 13^e côte. Lorsque la mesure dépasse le carré vert concerné, il s'agit d'une largeur ou d'une longueur « 3 ». Ces deux mesures donnent la grandeur du muscle. La grandeur du muscle est ensuite associée à la classe de gras pour obtenir le rendement en viande maigre. 2

TABEAU 1

Estimation du rendement

Classes de rendement	Rendement - Estimé (%)
Canada 1 (R1)	59 ou plus
Canada 2 (R2)	54 à 58
Canada 3 (R3)	53 ou moins

22

1- Longueur

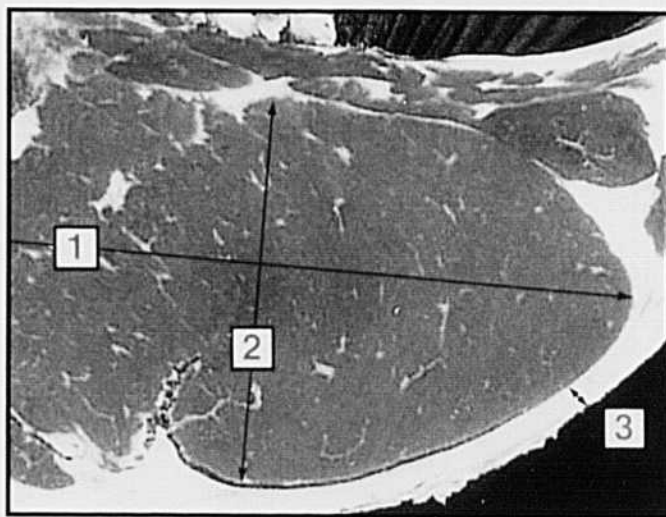
- longueur maximale

2- Largeur

- largeur maximale
- généralement perpendiculaire à l'axe longitudinale
- entre le deuxième et le troisième quadrant de l'œil de longe

3- Classe de gras

- au point minimal d'épaisseur
- perpendiculaire à la surface extérieure
- à l'intérieur du quatrième quadrant de l'œil de longe



La réglette de rendement

The diagram shows a ruler with a 5 mm scale. Below it are two tables for muscle length and width measurements, and a large table for the yield score based on muscle score and fat class.

Muscle			Fat Class / Classe de Gras									
Length / longueur	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	1	1	62	61	59	58	56	55	53	52	50	49
2	1	2	63	62	60	59	57	56	54	53	51	50
3	2	3	64	63	61	60	58	57	55	54	52	51
4	2	3	65	64	62	61	59	58	56	55	53	52

Canadian Beef Grading Agency

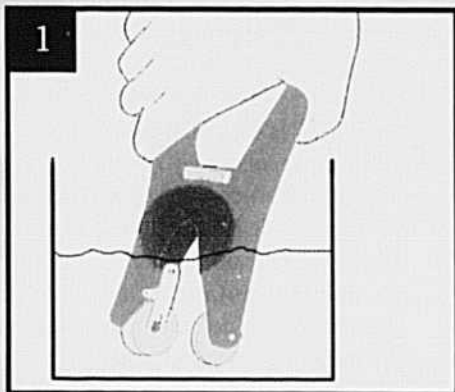
La réglette n'est pas à la grandeur réelle

Source : Le Classement du Bœuf au Canada, document publié par l'Agence canadienne de classement du bœuf, octobre 2001.

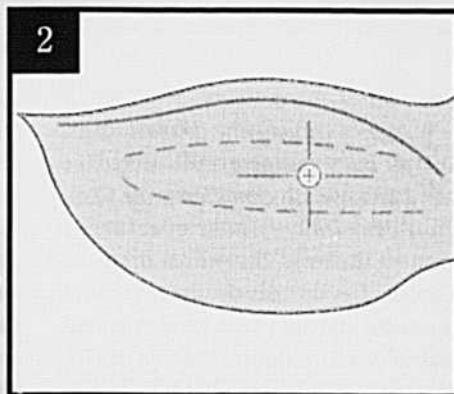


La pose des étiquettes – Mise en garde

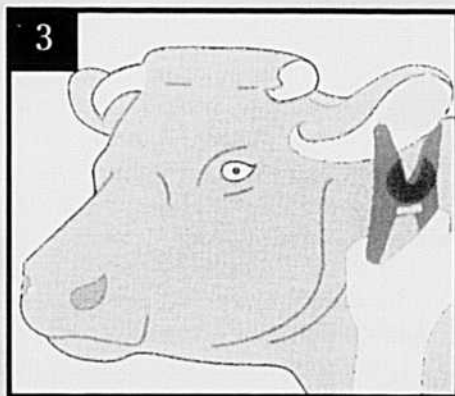
Les instructions de pose vous sont acheminées dans la boîte en même temps que les boucles. PRENEZ QUELQUES MINUTES POUR LES LIRE, ELLES POURRAIENT VOUS ÉVITER BIEN DES PETITS PROBLÈMES. Quelques producteurs nous ont rapporté qu'ils observaient de l'infection aux oreilles suite à la pose des identifiants. Voici quelques consignes qu'il est IMPORTANT de respecter pour éviter l'infection :



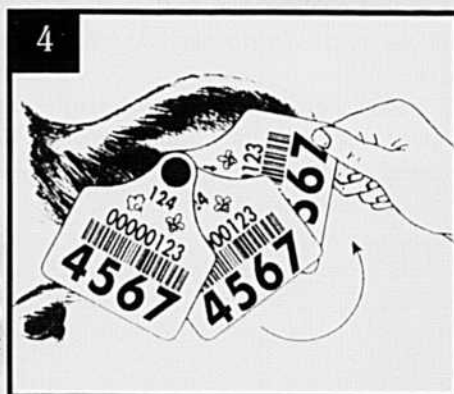
1- Tremper la boucle dans une solution antiseptique avant la pose et cela, pour chacune des boucles à poser. Cela aide à la mise en place et favorise la cicatrisation.



2- Voici le positionnement idéal des boucles. Attention! L'infection peut se produire si les boucles sont posées trop près de la tête.



3- À la bonne position, appliquer fermement la boucle, la partie mâle pénétrant toujours à l'arrière de l'oreille.



4- Suite à la pose, faire bouger la boucle pour faciliter la mise en place. Surveiller la cicatrisation et désinfecter si nécessaire.

Optimiser le G.M.Q.
Et l'efficacité
alimentaire

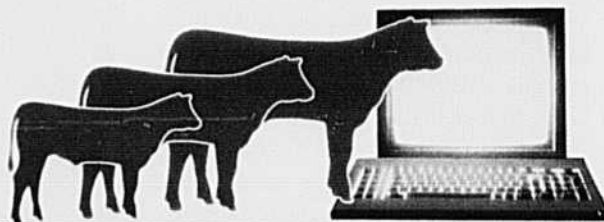
Prouvé en station
de recherche et en
élevages
commerciaux

Début
Croissance
Finition

Plus de profit grâce
à un meilleur coût
par livre de gain

Qualité de carcasse
constante

PROGRAMME D'ANALYSE DE PRODUCTION D'ENTREPRISE BOVINE!



BEEF TECH
P U R I N A

LA COMPAGNIE DE NUTRITION
DANS LE BOEUF!



Comment classe-t-on le veau ?

L'Agence canadienne de classement du bœuf (agence) a été accréditée par l'Agence canadienne de l'inspection des aliments pour effectuer le classement du bœuf, du veau et du bison au Canada. Les normes de classement du veau ont été établies par le gouvernement fédéral selon les recommandations de l'industrie et du comité consultatif gouvernemental sur le classement du veau. Ces normes sont publiées dans le *Règlement sur le classement des carcasses de bétail et de volaille*.

L'agence est une corporation sans but lucratif et son conseil d'administration est composé de huit membres dont trois de ces membres sont désignés par la « Canadian Cattleman's Association », trois autres membres proviennent du Conseil canadien de la viande, un membre est issu de la Fédération des producteurs de bovins du Québec et le dernier provient du Conseil canadien des distributeurs et des grossistes en alimentation.

POURQUOI CLASSER ?

Le classement du veau se fait surtout au Québec et la majorité des veaux classés sont des veaux de grain. Le classement peut servir à déterminer le prix de règlement entre l'abattoir et le producteur pour la vente des carcasses aux magasins. Le classement sert aussi pour recevoir la marque « Veau de grain du Québec certifié », dont la viande doit être classée dans les catégories supérieures Canada A1 ou A2. Le classement du veau est fait dans les abattoirs et dans les usines de transformation qui sont sous inspection, soit fédérale ou provinciale, dans un délai d'au moins 48 heures après l'abattage.

FACTEURS DE CLASSEMENT

Les principaux facteurs utilisés pour le classement du veau sont : le poids, la mus-

culature, le fini intérieur (distribution du gras) et la couleur du gras et de la chair. La couleur de la chair est considérée comme un important indicateur de la qualité.

Poids

Pour qu'une carcasse soit considérée comme veau, son poids ne doit pas être supérieur à 452 lb avec la peau ou à 397 lb si la peau est enlevée avant la pesée. Le veau peut être classé avec ou sans la peau. Une carcasse de veau peut être classée si son poids se situe entre 198 lb et 401,2 lb avec la peau et entre 176 lb et 353 lb sans la peau.

Musculature

La musculature dans le classement de la viande représente le développement proportionnel des différentes parties de la carcasse ou coupes de gros ainsi que le pourcentage d'os par rapport à la viande. Bien que la conformation soit une fonction du développement musculature et du squelette, elle est aussi affectée par le degré de finition. Le degré de musculature est représenté par une lettre dans le nom de la catégorie. Les carcasses classées Canada A sont bien musclées, les carcasses Canada B ont une musculature moyenne

tandis que les carcasses classées Canada C ont une musculature déficiente. Le classificateur devrait considérer le poids de la carcasse lors de l'évaluation de la musculature. Les carcasses légères peuvent ne pas montrer autant de musculature qu'une carcasse pesante, mais elles peuvent avoir la même proportion os/viande.

Une carcasse classée A doit rencontrer au moins deux des caractéristiques suivantes :

- 1 - au moins un profil droit dans la partie supérieure du cuisseau, de l'attache de la queue à l'attaché du jarret;
- 2 - des longes larges et épaisses;
- 3 - un carré comportant des apophyses épineuses bien recouvertes de chair.

Une carcasse sera classée B si elle possède deux des déficiences suivantes :

- 1 - des pointes de hanche visibles, mais non proéminentes;
- 2 - des longes présentant des dépressions de chaque côté des apophyses des vertèbres dorsales;
- 3 - les apophyses épineuses du carré légèrement recouvertes de chair.

Si la carcasse démontre les trois déficiences, elle sera classée C.



Gras

Le gras s'applique ici au gras recouvrant la partie extérieure de la carcasse, soit son épaisseur, son uniformité et sa distribution; il inclut également la quantité de gras sur les rognons. Pour être classée A, une carcasse doit avoir une quantité minimale de gras de bonne qualité, mais sans excès. Le classificateur évalue la quantité de gras qu'il y a sur les reins et sur le flanc. Un gras jaune n'est pas acceptable pour la catégorie A. Il doit être blanc ou teinté de rose. Les carcasses avec un excès de gras sont classées Canada B. Les carcasses qui ont peu ou très peu de gras sont classées Canada C.

Couleur de la viande

La couleur de la viande est l'un des plus importants facteurs dans le classement du veau. Le détaillant et le consommateur font une distinction entre la viande de bœuf et celle du veau par la couleur de la chair. La couleur de la viande de veau est déterminée à l'aide d'un appareil mesurant la « réflectance » de la couleur, au niveau de la poitrine. Dans le veau, on re-

TABLEAU 1

Liens existants entre les unités de réflexion, la couleur et le classement

Lecture (Nbre unités de réflexion)	Couleur	Catégorie
50 et plus	Très pâle	Canada A1 ou B1
40 à 49	Rosée	Canada A2 ou B2
30 à 39	Rouge	Canada A3 ou B3
29 et moins	Rouge foncé	Canada A4 ou B4
40 et plus	Pâle à rosée	Canada C1
39 et moins	Rouge à rouge foncé	Canada C2

cherche une couleur de chair qui est pâle. Il est normal pour l'industrie d'attendre 48 heures après l'abattage avant d'effectuer le classement afin de permettre à la couleur de se stabiliser.

Dans les catégories A et B, la couleur est divisée en quatre niveaux (tableau 1). Le niveau 1 correspond à une viande très pâle, le niveau 2 a une viande de couleur rosée, le niveau 3 correspond à une viande rouge tandis que la viande de niveau 4 montrera une couleur rouge foncé. Dans la catégorie C, la couleur de la viande est divisée en deux niveaux. Le niveau 1 correspond à une viande de couleur pâle

à rosée et le niveau 2, une viande rouge à rouge foncé.

Ensuite, des estampilles de la catégorie déterminée sont appliquées sur les cuisseaux, les longes et les épaules et un certificat est émis soit au nom du producteur ou au numéro de lot. 2

*superviseur pour le Québec, Agence canadienne de classement du bœuf



à tous les éleveurs de bovins

Dans le cadre du Congrès International Limousin, vous êtes cordialement invités

SAMEDI, LE 13 JUILLET

à la «vente élite limousin 2002»

et au pique-nique annuel limousin à la :

FERME RAÏCHETTE

2583 Rang 7, Ste-Séraphine

sortie 210 de l'autoroute 20

Tél.: (819) 336-5447 - (819) 475-1344

VENTE ÉLITE LIMOUSIN 2002

Sous la supervision de Venture Livestock Entreprises

Wayne Burgess et Anne Brunet
Fullblood Polled, Fullblood
Polled & Double Polled Pur-Sang
Génisses
Taures gestantes
Jeunes vaches gestantes
Jeunes vaches avec veau
1 taureau

La race de 1^{er} choix - LIMOUSIN



ASSOCIATION DES ÉLEVEURS LIMOUSIN DU QUÉBEC

817, 5e Rang, Ste-Rosalie (Qc) J0H 1X0

Pour réservation du repas, contactez : JÉRÔME ou DIANE POIRIER Tél.: (450) 799-4073 / Fax: (450) 799-4007

..... RICHARD POTVIN, président - Tél.: (450) 789-3238

HORAIRE DE LA JOURNÉE

14h00 : Début des activités
16h00 : Vente élite limousin
18h00 : Souper
Méchoui boeuf & porc
20h00 : Soirée dansante
avec orchestre

PRIX DU REPAS : 15\$ adultes
8,50\$ 5 à 12 ans
gratuit pour les moins de 5 ans

Pour réservation du repas, veuillez contacter l'association.

Il y aura tirage d'une génisse en **prix de présence** parmi les gens qui auront réservé pour le repas.

Résidus dans les viandes

L'ACIA veille au grain

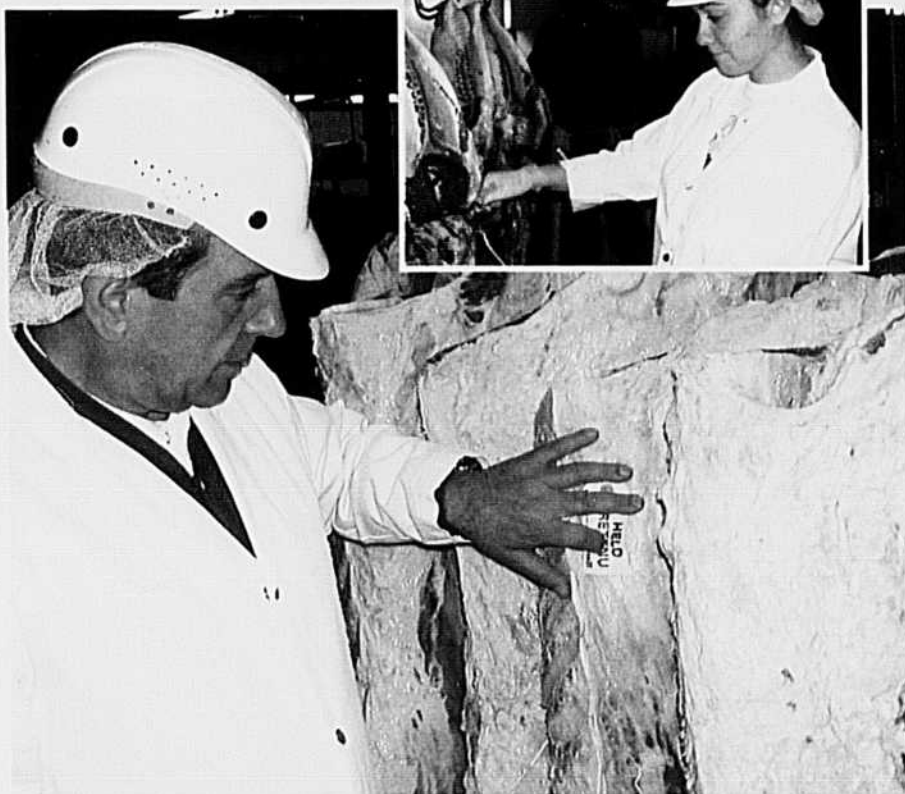
Dans le cadre de son mandat, l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA) fait la recherche des résidus de produits chimiques dans les aliments. Les résidus recherchés sont les résidus de médicaments vétérinaires, de produits chimiques agricoles, de pesticides et de polluants environnementaux. Dans le texte qui suit nous vous présentons les différents programmes qui touchent le producteur de viande bovine. Les viandes bovines sont celles qui proviennent de bouvillons, de veaux ou d'animaux laitiers réformés.

Il y a deux types de recherche de résidus. Il y a d'abord la recherche sur des animaux choisis au hasard, c'est le programme national aléatoire. Il y a aussi une recherche de résidus plus ciblée qui touchent les animaux dits suspects.

LE PROGRAMME ALÉATOIRE

Le programme aléatoire est conçu pour récolter le maximum d'information sur l'occurrence des résidus chimiques dans les animaux d'apparence normale. Avec cette information, on peut détecter des tendances dans l'utilisation des médicaments, répondre aux exigences du commerce international et identifier des problèmes potentiels en vue de mettre en place des mesures de surveillance spéciales. Chaque année, des prélèvements de différents tissus sont faits sur toutes les espèces animales, dont évidemment l'espèce bovine, qui sont abattues dans les établissements fédéraux.

L'an dernier, ce sont plus de 46 000 échantillons qui ont été ainsi analysés. Comme ce programme vise à protéger la santé de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes, les coûts en sont entièrement supportés par le budget fédéral et aucun frais d'analyse n'est chargé à l'établissement enregistré. Celui-ci doit toutefois absorber la perte de la portion que consti-



Lorsqu'un animal malade est présenté à l'abattoir, le vétérinaire demande qu'il soit mis sous retenue afin de le surveiller plus étroitement pendant l'inspection post-mortem.

tue l'échantillon. Il est très rare qu'un échantillon de ce type soit en infraction au Canada. Les résultats de l'analyse ne sont connus que plusieurs mois après le

prélèvement mais s'il y a infraction, une enquête à la ferme est faite, ce qui peut surprendre le producteur étant donné le délai écoulé.

LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE

Le deuxième type de programme est un programme dit « de surveillance ». Les programmes de surveillance servent à identifier un problème de risque à la santé suspecté et peuvent mener à un constat d'infraction. Lorsqu'une infraction est constatée, une enquête est menée pour déterminer la source de l'infraction et prévenir une répétition de la faute. Les frais des analyses faites pour enquêter les produits suspects sont imputées aux directions des abattoirs depuis 1998.

VOICI UN CAS DE SURVEILLANCE

Lorsqu'un animal malade est présenté à l'abattoir, le vétérinaire demande qu'il soit mis sous retenu afin de le surveiller plus étroitement pendant l'inspection post-mortem. Au moment de cette inspection, une recherche approfondie sera faite pour détecter des signes qu'un médicament a été utilisé. Le vétérinaire se sert aussi de sa connaissance des maladies et de l'utilisation des médicaments pour évaluer s'il est possible que l'animal ait été traité sans qu'aucune trace n'ait été laissée. S'il trouve l'animal suspect, un prélèvement de tissus sera fait immédiatement pour faire sur place un test rapide de détection des résidus. Le test, dont le coût est chargé à l'abattoir, fournit une réponse en 24 heures, de type positif ou négatif, et pendant ce temps la carcasse est retenue. Lorsque le résultat est positif, des tissus sont envoyés au laboratoire pour confirmation et dosage.

Le producteur peut avoir eu connaissance de ce processus de façon indirecte. En effet, les épreuves de laboratoire sont coûteuses et l'opérateur d'abattoir doit s'engager par écrit à payer les frais d'analyse. Le plus souvent, il se tournera vers le vendeur et discutera de la situation selon les ententes commerciales qui les lient avant de donner son accord.

Il s'écoule facilement une semaine avant que les résultats d'analyse sur la viande soient disponibles, ce qui peut obliger l'abattoir à découper la carcasse en attendant les résultats. Le vétérinaire en chef examine ces résultats et décide du sort de la carcasse en fonction des résidus qui ont été détectés ou non. Les résultats de l'analyse du rein viendront plus tard mais n'empêchent pas de libérer la carcasse lorsque le muscle est conforme à la ré-

glementation. Fait à noter, aucuns frais d'analyse de laboratoire ne sont chargés à l'abattoir si l'infraction n'est pas confirmée dans le muscle. Lorsque l'abattoir refuse de payer les épreuves de confirmation, la carcasse et ses parties sont traitées comme du matériel condamné.

LA SURVEILLANCE DES REINS

L'ACIA a aussi mis sur pied le programme de surveillance des reins. Ce programme consiste à analyser tous les reins des animaux suspectés de contenir des antibiotiques. Les reins sont relâchés suite à un résultat de laboratoire négatif sur le muscle, de même que tous les reins des animaux pour lesquels l'abattoir a refusé la confirmation en laboratoire. C'est un programme très important, qui génère beaucoup d'information puisque les résidus sont habituellement plus concentrés dans le rein. C'est aussi une source de confusion pour les producteurs. Voici pourquoi.

Comme les analyses de ce programme sont faites sur des reins provenant de carcasses déjà libérées ou condamnées, il n'y a pas d'urgence et le laboratoire fait les analyses à un moment qui lui convient. Il en résulte une économie d'échelle qui permet de rechercher un plus grand nombre de substances et d'obtenir plus d'information pour la planification de nos programmes. Pour le producteur qui a eu connaissance que son animal a été retenu puis relâché, il peut être surprenant de recevoir la visite d'un inspecteur lui annonçant une infraction dans le rein plusieurs semaines après avoir été avisé que la carcasse était correcte. Si la carcasse a été détruite par l'opérateur par défaut d'accepter les frais d'analyse, on peut observer le même délai entre l'abattage et le constat d'infraction.

Dans tous les cas, l'intervention de l'ACIA à la ferme vise d'abord à sensibiliser le producteur et à l'aider à mieux encadrer l'utilisation des médicaments à la ferme. Au besoin, des mesures plus coercitives peuvent être prises si des négligences flagrantes sont constatées. Pour les producteurs déjà sensibles à cette question, il est rassurant de constater ce qui est fait pour protéger la santé des consommateurs et par ricochet, l'ensemble de la production bovine. 2

*DMV, vétérinaire des programmes des viandes rouges et des résidus, ACIA



GROBER

l'élevage de veaux de lait vous intéresse?

Maximisez votre production avec l'expertise et le lait de remplacement GROBER

Consultez nos spécialistes

GROBER
*beaucoup plus qu'un lait...
un savoir-faire*

* Également disponible, lait pour agneaux, chevreaux et poulains

2355, rue Canadien
Drummondville, Qc J2C 7W1

Tél.: (819) 475-6317

1-888-937-3392



Semi-finis Enchère par ordinateur

Les producteurs de veaux d'embouche de type semi-fini ont maintenant l'opportunité d'utiliser un nouveau mode de mise en marché adapté à leurs besoins. En effet, depuis le 16 avril dernier, l'Agence de vente des veaux d'embouche offre, de concert avec les encans du Québec, un nouveau service de vente de veaux semi-finis à l'enchère par ordinateur. Ce nouveau mode de vente permet aux vendeurs d'offrir leurs veaux directement de la ferme tout en bénéficiant du service de paiement et de garantie de paiement des encans.

Les acheteurs bénéficient également de ce nouveau mode de vente car il leur permet d'acheter les veaux sans avoir à se déplacer puisque l'encan se déroule sur Internet. Comme les lots offerts doivent représenter un chargement complet par camion-remorque, l'acheteur prend directement en charge, à la ferme du vendeur, les animaux qu'il a acquis.

- le poids minimum moyen du lot est de 750 lb (le poids minimum du veau est de 700 lb);
- la vente se fait FAB du lieu de production;
- le transport est aux frais de l'acheteur;
- les paiements sont garantis à 100 %;
- un catalogue est disponible aux acheteurs une semaine avant la vente à www.bovin.qc.ca.

prochaines ventes qui se dérouleront aux dates suivantes :

- 18 juin 2002
- 16 juillet 2002
- 20 août 2002
- 17 décembre 2002

Au plaisir de vous servir! 2

* responsable de la mise en marché des veaux d'embouche, FPBQ

MODALITÉS ET CONDITIONS

Pour utiliser ce service, le producteur vendeur doit cependant se plier à quelques modalités. D'abord, il doit aviser l'encan de son choix deux semaines avant la vente afin qu'un classificateur puisse aller voir les veaux à la ferme. Le rôle du classificateur est de classer les veaux et de remplir une fiche descriptive. Il assistera aussi à la prise en charge des veaux vendus afin d'éviter tout problème par la suite.

De plus, l'offre de veaux de type semi-fini par ordinateur doit remplir ces conditions générales pour qu'une vente puisse s'effectuer :

- offre de vente minimale : 42 000 lb;
- il peut y avoir plus d'un vendeur pour un même lot (minimum de 20 veaux par vendeur);
- les veaux sont vaccinés, castrés, décornés et sevrés depuis au moins deux mois;

LES AGENTS AUTORISÉS

Ces ventes sont faites en collaboration avec les agents autorisés (encans) suivants :

LIEU	TÉLÉPHONE
Saint-Hyacinthe	819-839-2781
Bic	418-736-5788
Saint-Romuald	819-839-2781
Sawyerville	819-848-3606
Danville	819-839-2781
La Guadeloupe	418-459-6832
Marché Talbot	819-839-2781
Gatineau	819-669-5775
Lac-à-la-Croix	819-839-2781

PROCHAINES VENTES

Les ventes se tiendront tous les troisièmes mardis de chaque mois, de décembre à août. Les acheteurs et les vendeurs sont donc invités à participer aux

Bilan de la première vente

La première vente aux enchères électroniques de veaux d'embouche de type semi-fini a eu lieu le 16 avril dernier. Plus de 400 veaux provenant des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Outaouais-Laurentides et de la Mauricie étaient offerts aux 17 acheteurs présents.

La vente s'est très bien déroulée mais, compte tenu d'un contexte de marché fortement à la baisse, le prix offert par les acheteurs, quoique représentatif du marché à ce moment, n'a pu satisfaire les attentes des vendeurs.



Réseau Encans Québec prend forme

C'est à l'encan de Saint-Hyacinthe, le 25 mars dernier, qu'on procédait officiellement au début des opérations de Réseau Encans Québec. En avril, on amorçait les travaux de construction d'un encan à Saint-Isidore-de-Beauce, nouvelle composante du Réseau. Cette construction, prévue pour l'automne prochain, permettra d'améliorer grandement la mise en marché des veaux d'embouche et des veaux laitiers dans l'est du Québec, notamment en bonifiant les conditions sanitaires des animaux qui prévalent généralement dans les encans.

Réseau Encans Québec met en marché près de 80 % de l'ensemble des animaux vendus par le biais des encans au Québec. Avec un chiffre annuel de vente de plus de 225 millions de dollars, l'organisme travaillera à améliorer les services offerts aux producteurs de bovins tout en leur offrant le meilleur revenu net possible pour la vente de leurs animaux. Les producteurs de porcs, d'agneaux et moutons et de chèvres profiteront également des infrastructures de la nouvelle organisation.

Réseau Encans Québec est le fruit d'un partenariat entre la Fédération des producteurs de bovins du Québec et le groupe Gestion STM. Son conseil d'administration est formé de MM. Eduardo Maciocia et Réal Sage de Gestion STM et de MM. Michel Dessureault et Jacques Desrosiers de la Fédération des producteurs de bovins du Québec. La gestion quotidienne des établissements du Réseau est assurée par MM. Maciocia et Sage. ↵

*agronome, directeur de la mise en marché bovins de réforme, veaux laitiers, veaux d'embouche et veaux de lait, FPBQ.



Application facile



Granulaire

Aussi sous forme liquide

Pour une utilisation écoLOGIQUE

BUREAU RÉGIONAL :
LÉONARD LEBLANC
5121, BOUL. HÉBERT,
SAINT-TIMOTHÉE (Qc)
J6S 6C2

INFORMATION :
1-800-263-8732
25 REPRÉSENTANTS
AU QUÉBEC
TERRITOIRES DISPONIBLES
AU QUÉBEC ET
NOUVEAU-BRUNSWICK



International Stock Food Ltée



SiloGuard II granulaire, 2 X plus économique que le liquide !

- La récupération de matière sèche de l'ensilage est de 19,1% supérieur à l'ensilage non-traité.
- La stabilité en mangeoire de l'ensilage est maintenue 21% plus longtemps que celle de l'ensilage non-traité.

1-COLLÈGE MACDONALD • 2-UNIVERSITÉ DU KANSAS



Bœuf Qualité Plus

Pourquoi un programme de qualité?

La demande d'un bœuf produit selon des normes établies et bien définies est de plus en plus forte tant des producteurs que des abattoirs. Le Québec doit se donner les moyens pour développer un produit de bœuf de qualité supérieure afin de mieux rivaliser avec la compétition. Le programme Bœuf Qualité Plus (BQP) a pour objectif d'améliorer la qualité du bœuf produit au Québec. Nous croyons qu'avec la mise en place du Cahier de charges Bœuf Qualité Plus, nous pourrions différencier et positionner avantageusement notre produit sur le marché.



Les consommateurs désirent maintenant davantage d'informations sur l'origine, l'innocuité, la salubrité et la qualité de la viande qu'ils achètent. Ils sont de plus en plus exigeants sur ces points. Actuellement, il n'existe que peu de normes et aucun outil pour répondre à leurs besoins d'information concernant le bœuf québécois. Or, au Québec, plusieurs secteurs agricoles ont déjà des programmes assurant la qualité de leurs produits. Les productions de veaux de grain, porcs, poulets, œufs et sirop d'érable sont de ceux-là. Pour la production du bœuf, l'Alberta avec son « Original Bœuf de l'Ouest » et l'Ontario avec son « Corn Fed Beef » ont une longueur d'avance sur nous. Les États-Unis ont plusieurs programmes dans différents états afin de produire un bœuf de marque qui augmente la confiance et la fidélité du consommateur.

Au départ, le projet Bœuf Qualité Plus avait comme objectif d'améliorer la qualité du bœuf produit au Québec. C'est pourquoi nous avons d'abord travaillé à améliorer le persillage, le rendement en viande, l'uniformité des carcasses produites et à diminuer le nombre d'animaux déclassés. Cependant, les abattoirs nous indiquaient déjà une préoccupation grandissante concernant la salubrité des aliments de la part de l'industrie et des consommateurs. Aujourd'hui, les abattoirs doivent être de plus en plus conformes à des normes HACCP.

QUE SIGNIFIE HACCP?

HACCP est un acronyme signifiant « Hazard Analysis Critical Control Point »

PHOTO: ANNE-MARIE CHRISTEN

BOVINS DU QUÉBEC / JUIN - JUILLET 2002

et il est traduit en français sous ARMPC (Analyse des risques et maîtrise des points critiques). On utilise plus fréquemment HACCP que ARMPC dans l'usage de tous les jours. C'est un programme conçu aux États-Unis dans les années '60 par la compagnie Pillsbury afin de contrôler la sécurité alimentaire dans le programme de la NASA pour les astronautes. Le principe des programmes HACCP repose sur l'identification des secteurs clés afin de prévenir les sources connues de contaminations biologiques, chimiques et physiques dans les produits alimentaires finis. Le système HACCP repose grandement sur les registres afin de garantir que les points critiques ont été répertoriés et contrôlés. Les registres permettent la traçabilité afin de prévenir les problèmes. Ils sont également importants pour s'assurer que les personnes ont bien respecté les paramètres du cahier de charges.

CAHIER DE CHARGES

Le programme « Quality Starts Here » de la « Canadian Cattlemen's Association » est un programme d'assurance de la qualité basé sur HACCP. Ce programme canadien nous a beaucoup inspiré pour l'élaboration de notre cahier de charges et de nos registres. Nous nous sommes également inspirés des programmes déjà existants mentionnés un peu plus haut.

Le cahier de charges Bœuf Qualité Plus comprendra des paramètres de production et des paramètres de salubrité et de qualité de la viande produite. À titre d'exemple, voici quelques-unes des exigences du cahier de charges :

- Les animaux doivent être vaccinés contre le BVD, le BRSV, le PI3 et l'IBR dans les 30 premiers jours, sauf s'il y a une preuve de vaccination adéquate antérieure;
- Aucune injection ne doit être faite dans les parties arrière de l'animal, peu importe l'âge de l'animal;
- Les mâles doivent être bien castrés avant l'arrivée au parc d'engraissement, sinon la castration devra se faire dans les 30 premiers jours;
- Les animaux devront être bien décorés lorsqu'ils seront vendus à l'abattoir;
- L'alimentation doit être la plus cons-

tante et fixe possible pour les 120 derniers jours;

- L'énergie nette de gain minimum pour la finition est de 1,25 Mcal/kg;
- La protéine brute minimum pour la finition est de 12,5 %;
- Utiliser les produits acceptés par le programme Bœuf Qualité Plus;
- Utiliser un corral et une cage de contention pour tous les traitements des animaux;
- Utiliser un mélangeur pour fabriquer les rations;
- Utiliser une balance pour aliments pour peser les rations.

LISTES DES INGRÉDIENTS APPROUVÉS

Afin d'obtenir des carcasses homogènes, nous avons dressé une liste d'ingrédients autorisés dans le programme BQP. Cette liste est séparée en deux; d'un côté, les ingrédients sans restriction qui doivent correspondre à au moins 80 % de l'apport de matière sèche tandis que de l'autre, les ingrédients qui sont limités à un maximum global de 20 % de l'apport journalier de matière sèche.

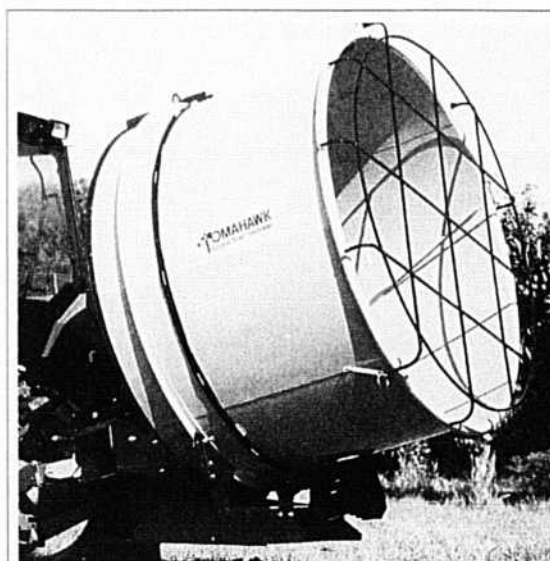
COMMENT ADHÉRER AU PROGRAMME BQP?

La première étape est de remplir la for-

mule démontrant votre intérêt dans un programme Bœuf Qualité Plus. Déjà, l'équivalent de 84 % de la production totale de bœuf au Québec a rempli le formulaire de demande d'intérêt envoyé à tous les producteurs l'automne passé. Ensuite, l'agent BQP rencontrera les producteurs pour leur présenter le cahier de charges et les registres à remplir. Après avoir bien compris les exigences du cahier et ses responsabilités, le producteur pourra choisir d'adhérer au programme. Pour ce faire, il devra se soumettre à des vérifications par des visites à la ferme et par la vérification des registres et des analyses des aliments (ration totale mélangée, eau). Afin d'assurer la crédibilité du programme, un comité de certification validera l'accréditation de chaque producteur.

Ce programme volontaire peut demander des ajustements ou des changements à la ferme, mais nous sommes persuadés que chaque producteur en bénéficiera grandement. Nous espérons avoir un grand nombre de producteurs de bouillons qui adhéreront et se conformeront au programme afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs. 2

*agronome, agent de projet, Bœuf Qualité Plus, FPBQ.



Teagle
TOMAHAWK

**Pailleuse et
Distributrice
automatique**

Distribué par : **MTI Morneau & Thibodeau**

1720, boul. de la Rive-Sud, C.P. 2100
Saint-Romuald (Québec) Canada
G6W 5M3

Téléphone : (418) 839-4127
Télécopieur : (418) 839-3923

morneau-ventes@morneau-tti.com

Pour recevoir des informations
supplémentaires s'adresser à: courriel:

Identification des bovins

Le règlement vulgarisé

Depuis quelques années, le gouvernement du Québec multiplie les efforts visant à assurer la sécurité alimentaire des Québécoises et des Québécois ainsi que la santé animale. Le projet novateur de traçabilité a donc été adopté en vue d'améliorer l'efficacité et la rapidité des mesures d'intervention, advenant l'introduction d'une maladie infectieuse animale sur le territoire québécois ou la détection de contaminants dans une carcasse à l'abattoir.



C'est ainsi qu'entraîné en vigueur, le 28 mars dernier, le *Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine*, première étape devant conduire à la traçabilité complète de ces animaux, de la ferme à la table. Ce règlement stipulait l'obligation pour les producteurs de procéder à l'identification de leurs animaux avant le 15 avril, mais quelles sont toutes les implications de ce règlement pour les producteurs?

OBLIGATIONS DES PRODUCTEURS

D'abord, un producteur est défini comme étant le propriétaire ou le gardien de l'animal. En vertu du *Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine*, les producteurs doivent respecter les dix obligations suivantes :

- poser de nouvelles étiquettes et activer les numéros;
- signaler la réception d'animaux à l'exploitation;
- remplacer les étiquettes perdues;
- tenir un registre des animaux reçus ayant perdu leur identification dans le transport;

- signaler le déplacement vers un autre site de l'exploitation situé à plus de dix kilomètres;
- signaler la sortie vers un pâturage communautaire;
- signaler la sortie en dehors du Québec;
- signaler la mort de l'animal avec élimination à l'exploitation;
- signaler le numéro des étiquettes non activées qui ont été perdues, détruites ou endommagées;
- signaler le transfert de propriété de l'exploitation.

LES ANIMAUX PRÉSENTS ET À NAÎTRE DANS L'EXPLOITATION

Tous les animaux déjà présents à la ferme doivent être identifiés à l'aide de deux étiquettes (l'une électronique et l'autre à code à barres). Dans le cas des animaux nés à la ferme, mais dans une étable, l'identification doit se faire dans les sept jours suivant la naissance. Le délai accordé est plus long pour les animaux nés au pâturage. Si l'animal y demeure avec sa mère, l'identification doit se faire dans les cinq mois suivant la

naissance. Cependant, si l'animal quitte le pâturage avant la fin de la période de cinq mois, l'identification doit se faire la journée de sa sortie. *Note : quel que soit le délai, un animal doit toujours être correctement identifié avant sa sortie de l'exploitation.*

L'ACTIVATION DES ÉTIQUETTES

L'activation des étiquettes consiste à signaler à Agri-Traçabilité Québec (ATQ) la pose de celles-ci, ainsi que diverses informations concernant l'animal et le lieu de garde. Elle doit se faire dans les 45 jours suivant la naissance de l'animal ou, si l'animal quitte l'exploitation avant la période de 45 jours, la journée suivant sa sortie. Les étiquettes des animaux nés au pâturage doivent être activées dans les cinq mois de la naissance ou la journée suivant la sortie du pâturage si celle-ci se produit avant cinq mois. De façon générale, l'activation du numéro de tout nouveau jeu de deux étiquettes posées sur un animal doit se faire dans les 45 jours de la pose.

L'IMPORTATION DES ANIMAUX

Les animaux importés sont ceux qui proviennent de l'extérieur du Canada. Ils sont également assujettis à l'identification à l'aide de deux étiquettes. Celle-ci doit se faire avant l'importation ou dès l'arrivée de l'animal. De plus, l'activation des étiquettes ainsi que le signalement de l'arrivée de l'animal à l'exploitation doivent être complétés dans les 30 jours suivant la réception de celui-ci.

L'ACHAT OU L'INTRODUCTION D'ANIMAUX PROVENANT D'UNE AUTRE PROVINCE

Tout animal provenant d'une autre province du Canada doit également faire l'objet de l'identification, même s'il était déjà assujetti à l'identification fédérale. C'est pourquoi, à l'arrivée de l'animal, l'exploitant doit procéder à la pose de deux nouvelles étiquettes. Cependant, il est aussi possible de commander une étiquette afin de compléter celle que porte déjà l'animal. Cela doit se faire dès l'arrivée de celui-ci. Ces nouvelles étiquettes doivent être activées à ATQ dans les 45 jours, tout comme le signalement de l'arrivée de l'animal.

LES ÉTIQUETTES PERDUES

Un producteur ayant reçu un animal qui a perdu ses deux étiquettes doit poser deux nouvelles étiquettes et tenir un registre contenant l'information relative à la provenance, la date de réception et le numéro des étiquettes perdues. Le producteur est également tenu de compléter l'identification pour un animal ayant perdu une étiquette à l'exploitation ou lors d'un déplacement.

LES DÉPLACEMENTS

De façon générale, le producteur n'est pas obligé de déclarer la sortie des animaux de sa ferme; par exemple, lors de la sortie vers un encan, un abattoir, une exposition agricole ou une station d'évaluation génétique. Cependant, il existe quelques exceptions que voici :

Le propriétaire de plus d'un site

Si une exploitation est constituée de plusieurs sites, le producteur doit signaler le déplacement d'un animal vers un autre site uniquement si celui-ci est

situé à plus dix kilomètres du centre des opérations. Ce signalement doit se faire dans les 45 jours de l'arrivée à l'autre site.

L'acheminement à un pâturage communautaire

Le producteur doit signaler le déplacement d'animaux vers un pâturage communautaire dans les 45 jours de l'arrivée au pâturage.

L'exportation des animaux

Les exploitants doivent signaler à ATQ la sortie des animaux en dehors du Québec. Lorsque ce déplacement s'effectue vers d'autres provinces du Canada, le signalement doit être fait dans un délai de 45 jours suivant la sortie. Les déplacements à l'extérieur du Canada doivent, quant à eux, être signalés dans un délai de 30 jours suivant la sortie.

LA MORT D'UN ANIMAL À LA FERME

Le producteur doit signaler à ATQ dans un délai de 45 jours, le numéro d'identification de tout animal mort à la ferme et qui n'est pas récupéré.

LA CESSATION DES ACTIVITÉS ET LE TRANSFERT

Le producteur doit signaler la cessation

des activités dans les 30 jours de l'événement, tout comme il doit signaler le numéro des étiquettes perdues, détruites ou endommagées. Dans le cas du transfert de propriété d'une exploitation, le producteur doit en informer ATQ dans les 30 jours.

LES INTERDICTIONS

Afin d'assurer le bon fonctionnement du processus d'identification des bovins, certaines interdictions s'appliquent aux producteurs :

- il est interdit d'enlever des étiquettes posées sur des animaux;
- il est interdit de retirer d'une exploitation ou de transporter un animal non identifié;
- sauf dans un cas de perte d'étiquettes ou à l'importation, un producteur ne peut pas recevoir un animal non identifié;
- il est proscrit de faire une déclaration fautive ou trompeuse concernant de l'information à transmettre au fichier du ministre.

Voilà, en résumé, le *Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine* et ses obligations pour les producteurs. En cas de divergence entre le présent texte et le *Règlement*, c'est le texte légal qui prévaut. 2

Que vaut une journée d'intervalle de vêlage?

Un intervalle entre vêlages (I.V.) allongé de 10 jours peut coûter 1 730 \$ pour un élevage moyen produisant annuellement 50 veaux. Voyons comment.

Au PATBQ, les veaux avant sevrage réalisent en moyenne un gain de poids quotidien de 2,29 lb. Ainsi, à chaque journée qu'une vache tarde à vêler au delà du seuil recommandé de 365 jours, c'est une journée de croissance que l'on perd, soit 2,29 livres.

Durant l'automne 2001, un veau de 600 livres valait en moyenne 1,515 \$ la livre aux encans de Québec. Cette valeur diminuait de 0,001 \$ à chaque livre supplémentaire. Une journée de croissance, à cette strate de poids, valait 2,29 lb x 1,513 \$/lb, soit 3,46 \$. Donc, une journée d'I.V. vaut 3,46 \$ par vache. Pour 50 veaux x 10 jours X 3,46 \$/j, c'est 1 730 \$ de revenu perdu.

La régie de la reproduction et la fertilité du troupeau, ça vaut cher! *Voyez-y!*

*Christian Pelletier, agr.,
Conseiller régional en production animale,
MAPAQ - Rimouski*



Vache-veau

Chez nos voisins du Sud...

Une publication spéciale de Cattle-Fax décrit l'évolution de l'industrie bovine aux États-Unis depuis les années 1960 à aujourd'hui : la production de veaux d'embouche, la semi-finition, les parcs d'engraissement en passant par les abattoirs et le marché de détail. Bovins du Québec présentera une série d'articles sur le sujet en débutant par le secteur vache-veau. À titre de comparaison, nous présenterons en parallèle quelques statistiques pour le Québec.

Pour bien situer l'industrie vache-veau américaine et celle du Québec (italique), voyons en bref, un portrait du secteur :

- Les États-Unis comptent environ 800 000 entreprises vache-veau dont la taille moyenne est de 40 vaches. Le Québec compte 5 048 entreprises inscrites au régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles pour un total de 212 875 vaches en date du 1er janvier 2002. La taille moyenne des fermes vache-veau au Québec est également de 41 vaches.
- Aux États-Unis, les 30 000 producteurs (4 %) qui ont plus de 200 têtes possèdent 32 % des vaches. Les quelque 75 000 entreprises (10 %) qui ont plus de 100 vaches possèdent 49 % des vaches (figure 1). Au Québec, 6 % des entreprises ont plus de 100 vaches et comptent 22 % du cheptel. La concentration est donc moins importante au Québec.
- Vingt-quatre pour cent du cheptel des vaches de boucherie est situé dans le Sud-Est des É.-U., où la taille moyenne de l'entreprise est de 29 têtes. Vingt et un pour cent du cheptel se trouve dans les plaines du Nord et 31 % dans les plaines du Sud. La taille moyenne des troupeaux est de 100 et de 44 têtes, respectivement (figure 2). Au Québec, les régions périphériques

(Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean) regroupent 35 % des producteurs vache-veau de la province avec 42 % des vaches de boucherie. Elles comptent en moyenne 50 vaches par ferme (figure 3).

- D'après une analyse de Cattle-Fax, le total des frais monétaires par vache aux États-Unis avoisine les 335 \$ US (526 \$ CAN). Mais on retrouve un écart de 98 \$ US (154 \$ CAN) par vache entre le groupe de tête et le groupe de queue. Au Québec, les frais monétaires par vache avoisinent également les 600 \$ CAN et on note aussi

des fluctuations très importantes d'une ferme à l'autre. On constate également de très grands écarts de revenus entre les entreprises.

- L'on estime à 60 le nombre de programmes d'alliances et de bœuf de marque en vigueur aux É.-U. aujourd'hui. Certains programmes ont connu une bonne croissance, d'autres se sont empêtrés dans la recherche d'une direction, d'un marché ou d'un élément d'attraction. Ce n'est un secret pour personne que la plupart des programmes dits « d'alliances et de bœuf de marque » n'iront nulle part. Les capitaux nécessaires pour attein-

34

FIGURE 1

TAILLE DES ENTREPRISES VACHE-VEAU ÉTATS-UNIS VS QUÉBEC

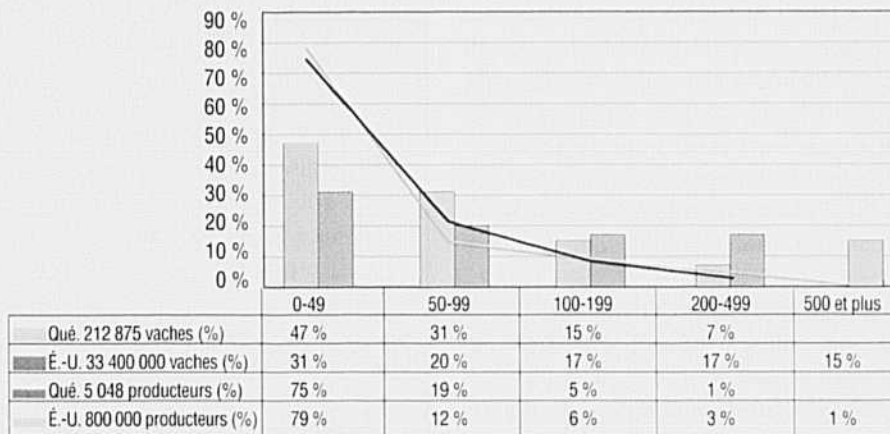


FIGURE 2

La production de veaux d'embouche par région aux États-Unis

Région	Vaches	
	Nombre	(%)
Nord-Ouest	1 336 000	4
Sud-Ouest	1 670 000	5
Plaines du Nord	7 014 000	21
Plaines du Sud	10 354 000	31
Mid-Ouest	4 676 000	14
Nord-Est	334 000	1
Sud-Est	8 016 000	24
Total É.-U.	33 400 000	100

FIGURE 3

La production de veaux d'embouche par région au Québec

Régions	Producteurs		Vaches		Troupeau moyen
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine	471	9	20 967	10	45
Québec	620	12	23 071	11	37
Beauce	708	14	28 791	14	41
Centre-du-Québec	378	7	15 584	7	41
Estrie	867	17	34 627	16	40
Saint-Hyacinthe	80	2	2 673	1	33
Sud-Ouest de Montréal	168	3	4 844	2	29
Outaouais	819	16	35 909	17	44
Abitibi-Témiscamingue	317	6	23 354	11	74
Laurentides-Lanaudière	190	4	6 091	3	32
Mauricie	141	3	5 481	3	39
Saguenay-Lac-Saint-Jean	179	4	8 270	4	46
Haut-Richelieu	110	2	3 213	2	29
Total 2002	5 048	100	212 875	100	41
Total 2001	5 109		210 704		41

dre une masse critique et une attraction suffisante limitent le succès d'un grand nombre de ces programmes. Quelques-uns vont se tailler un petit créneau et, passant relativement inaperçus, réussiront à fournir un produit spécifique à une clientèle spécifique.

SE TAILLER UNE PLACE AU SOLEIL

Ici comme ailleurs, les producteurs vache-veau sont pris avec la tâche de décider où ils se situent et s'il leur convient ou non de s'arrimer à l'une des alliances. Selon *Cattle-fax*, beaucoup s'illusionnent croyant que ce type de

programme garantit le succès pour l'avenir.

Ce qu'il faut pour se tailler une place au soleil, c'est une entreprise à bas coûts de production et qui génère des revenus élevés, énonce *Cattle-Fax*. Le rendement économique et financier de l'entreprise est autrement plus décisif sur les chances de succès de la ferme vache-veau. Les facteurs tels que le pourcentage de veaux de l'année qui sont sevrés et leur poids au sevrage sont des éléments plus déterminants que les autres facteurs pour réaliser un haut rendement. Une bonne entreprise vache-veau se démarque à différents niveaux. Elle optimise ses coûts et son rendement, produit des bovins qui réalisent de bons gains dans les parcs d'engraissement et fournit des carcasses qui se classent bien.

Le producteur qui reste centré sur ces objectifs aura du succès, quelque soit l'alliance à laquelle il se joint, conclut *Cattle-Fax*. Celui qui réussit à combiner la totalité de ces facteurs et qui prouve, avec chiffres et données à l'appui, qu'il produit tel produit de telle manière sera très en demande. La clé, c'est d'assimiler les données importantes et de pouvoir répondre aux demandes du marché sans prendre une tangente. Le producteur qui sait « garder le milieu de la route » et produire un produit qui répond aux demandes du consommateur, aura toujours sa place tant que son coût de production demeurera inférieur à la moyenne de l'industrie et que son bétail offrira un bon rendement. 2

*agro-économiste, FPBQ.

Traduit et adapté de *Cattle Fax*, Special Edition, Industry Structure, January 2002.



BOVINS DU QUÉBEC / JUIN - JUILLET 2002



Ensilage de balles rondes

Mieux comprendre les facteurs de réussite

La qualité de l'ensilage de balles rondes, comme celle de tout ensilage, dépend beaucoup de la régie à chaque étape de sa confection : récolte, mise sous plastique, conditions d'entreposage, reprise. En cas de problème, il faut examiner chacune de ces étapes afin d'identifier les points faibles. On pourra ainsi apporter les améliorations requises par la suite.

Si les règles suivantes sont appliquées lors de la récolte et lors de l'entreposage de l'ensilage de balles rondes, il en résultera une bonne fermentation et une bonne conservation jusqu'à la reprise pour l'alimentation des animaux.

LA RÉCOLTE

Récolter au stade recommandé

Le mil en début épisaison et la luzerne en début de la floraison sont suffisamment jeunes et feuillus pour se compacter facilement. Par contre, le fourrage mature a de grosses tiges qui rendent la compaction plus difficile. De plus, la quantité de sucres disponible pour la fermentation est souvent plus faible dans le fourrage mature parce que les sucres solubles sont présents en moins grande quantité ou parce que certains constituants des parois cellulaires sont moins facilement dégradables en sucres simples.

Attention à la terre ou au fumier

Le râteau et le ramasseur d'andains de la presse doivent être bien réglés pour ne pas introduire de terre ou de fumier dans le fourrage, car la terre et le fumier contiennent des micro-organismes défavorables à une bonne fermentation. Puisque ces micro-organismes

se développent surtout dans des conditions humides, les conséquences seront d'autant plus graves que la teneur en humidité de l'ensilage sera élevée. Dans certaines conditions, il peut même être préférable d'éviter de râtelier le fourrage à ensiler.

Presser à une teneur en humidité de 50 à 60 %

L'ensilage de balles rondes n'est pas adapté à la récolte humide. Un séchage au champ pendant environ 24 heures, jusqu'à une teneur en humidité de 50 à 60 % semble idéal parce que cela permet de concentrer suffisamment les sucres tout en limitant le risque d'attraper une pluie. Il est possible de réaliser des balles plus humides ou plus sèches sous certaines conditions, mais on ne devrait pas presser à moins de 40 % d'humidité ni à plus que 70 %. Même si on peut réussir la conservation d'un fourrage très feuillu à une plus faible teneur en humidité, les chances de succès seront faibles avec un fourrage mature parce que le fourrage très sec fermente très peu. Par ailleurs les balles rondes réalisées en fin de saison se conservent généralement bien même si elles sont assez humides, mais comme elles gèlent en hiver, cela peut compliquer la régie de la reprise en vue de l'alimentation.

Réaliser des balles de bonne densité

Pour assurer une bonne compaction, il ne suffit pas de confectionner les balles jusqu'à ce que soit atteinte la pression maximale permise par la presse. La vitesse de pressage doit être ajustée selon la grosseur des andains et le type de fourrage pour que le temps de confection de la balle soit suffisamment long. Dans des conditions normales, on ne devrait pas presser plus de 30 balles à l'heure et idéalement moins de 25.

De plus, il faut réaliser des balles de forme régulière c'est-à-dire de densité uniforme sur toute la largeur. Cela est relativement facile si le fourrage est placé en andains de 1,2 m de largeur au moment de la fauche et n'est pas manipulé par la suite. Par contre, si le foin est râtelé, il faut zigzaguer sur l'andain. Les balles de forme irrégulière rendent difficile la réalisation d'un enrubannage uniforme. Il peut en résulter des bris de plastique à la jonction des balles, lorsqu'on les enrubanne bout à bout.

Une densité élevée est d'autant plus importante que la teneur en humidité est faible. En effet, dans un fourrage relativement sec, une faible densité pourra se traduire par le développement important des moisissures si l'étanchéité n'est pas parfaite pendant toute la durée d'entreposage.

L'ENTREPOSAGE

Choisir un site approprié

Les balles sont placées sur un site exempt de roches et de préférence recouvert de sable pour éviter de perforer le plastique. Il faut également éviter les sites où la vermine peut causer des problèmes. Sinon il faudra prendre des moyens pour la contrôler.

Mettre les balles sous plastique rapidement

Les balles rondes doivent être mises sous plastique le plus rapidement possible et au moins le jour même du pressage pour éviter qu'un brûlage inutile de sucres par la respiration réduise la quantité de sucres disponible pour la fermentation et entraîne une acidification moins rapide et moins poussée. Lorsque le délai de mise sous plastique est long (18 heures), on observe un chauffage plus prononcé de l'ensilage, mais celui-ci ne dure pas assez longtemps pour affecter la qualité de la protéine lorsque la densité des balles est adéquate.

Réaliser un enrobage étanche

Il faut utiliser un plastique de qualité. Le film étirable de 25 microns d'épaisseur sera étiré de 50 % et appliqué en faisant un chevauchement de 50 % (balles individuelles) ou de 75 % (balles en ligne). La balle sera recouverte par quatre couches de plastique.

Assurer l'étanchéité

Un bon suivi permettra de vérifier l'étanchéité de l'enrobage et de sceller les perforations occasionnées par la machinerie ou la vermine avant que l'ensilage se détériore.

Utiliser en premier les balles les moins propices à la conservation

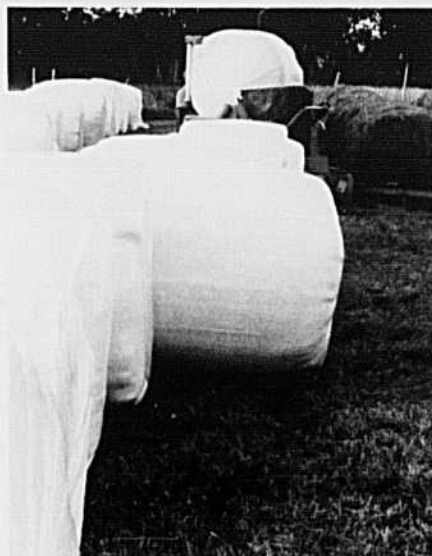
Les balles récoltées en 1^{re} coupe risquent de se détériorer plus rapidement que celles récoltées en 2^e ou 3^e coupe parce qu'elles sont exposées aux rayons du soleil pendant la période la plus chaude de l'été. Les balles trop humides ou trop sèches devraient aussi être utilisées avant celles qui ont été récoltées au taux d'humidité idéal.

LA FERMENTATION

La réussite de l'ensilage de balles rondes, comme celle de tout ensilage, repose sur deux conditions principales :

- créer rapidement des conditions anaérobies et les maintenir pendant toute la durée d'entreposage afin de limiter la respiration et l'activité des micro-organismes aérobies;
- favoriser une bonne fermentation lactique pour abaisser le pH rapidement.

Ainsi lorsqu'on réalise des balles de densité adéquate, qu'on les met sous plastique



rapidement et qu'on s'assure que l'étanchéité de l'enrobage est maintenue pendant toute la durée d'entreposage, on empêche les moisissures de se multiplier et on crée des conditions propices à la fermentation lactique. Cependant pour que les bactéries lactiques dominent la fermentation, il faut aussi une teneur en humidité favorable et des sucres en quantité suffisante.

Taux d'humidité et de sucres adéquats

L'ensilage de balles rondes se distingue de l'ensilage conventionnel (fourragère) par le fait que les sucres sont mis moins rapidement à la disposition des bactéries puisque le fourrage n'est pas haché. Le degré de compaction devient donc un facteur crucial pour limiter la présence d'air dans la balle et le brûlage de sucres par la respiration. De plus, certaines presses sont équipées de couteaux qui assurent un hachage grossier du fourrage pour tenter de remédier à cet inconvénient. C'est également pour cette raison que les chances de réussite d'un ensilage humide sont plus faibles avec l'ensilage de balles rondes qu'avec l'ensilage conventionnel. Puisque

la fermentation lactique est plus lente à décoller, les bactéries butyriques et autres organismes indésirables ont plus de chance de dominer la fermentation si la teneur en humidité est trop élevée.

Lorsque les conditions idéales de conservation ne sont pas toutes rencontrées, on peut envisager l'utilisation d'un additif dans le but d'orienter la fermentation dans le bon sens.

EN CONCLUSION

Les différents facteurs de réussite de l'ensilage sont interdépendants. Par exemple, le développement des moisissures dépend non seulement de l'étanchéité à l'air mais aussi du degré et de la vitesse d'acidification. Ainsi les ensilages relativement secs sont plus sujets au développement des moisissures si l'étanchéité n'est pas parfaite parce que leur pH est généralement plus élevé. De plus, les ensilages dans lesquels l'acidification a été lente risquent plus d'être attaqués par les moisissures.

Une façon de faire qui ne respecte pas toutes les règles peut donner des résultats satisfaisants dans certaines conditions mais être tout à fait inadéquate dans d'autres conditions. Ainsi un délai trop long (18 heures) à mettre les balles sous plastique réduit la fermentation de la fléole quelle que soit sa teneur en matière sèche mais peut avoir des conséquences plus ou moins graves selon la teneur en sucres du fourrage et la densité des balles.

Il faut surtout se rappeler que lorsque les conditions de récolte s'éloignent des conditions idéales, il devient encore plus crucial d'avoir de très bonnes conditions d'entreposage pour assurer une bonne conservation. ↻

*chercheur, Institut de Recherche et de Développement en Agroenvironnement, Deschambault.

Source : *Info-fourrage*, No 3, 2001

Le
WaterMaster
de Ritchie®

Votre réponse
en besoin
d'eau



- Grande superficie pour boire
- Facile à nettoyer
- Monocoque et isolé
- Construit en polyéthylène
- Chauffage électrique en option
- Quatre grandeurs disponibles

LES DISTRIBUTIONS

JAD-VENT ltée

Att.: Victor Lemay
B.P. 1140, Ayr, Ontario N0B 1E0
(519) 632-7471

(Partie 1 de 2)

L'ensilage de céréales « chauffe », y a-t-il des solutions ?

L'utilisation des céréales comme fourrage est de plus en plus fréquente à cause de la mortalité des légumineuses durant l'hiver ou encore de la sécheresse durant l'été. Bien que les céréales soient faciles à ensiler, ces ensilages « chauffent » plus ou moins rapidement lors de l'ouverture des silos. La plupart du temps, les micro-organismes responsables de cette situation sont les levures et les moisissures.

Des additifs peuvent aider à contrôler la situation mais ils ne remplacent pas une bonne régie qui doit débiter dès le remplissage du silo. Voici les règles de base.

- remplir rapidement le silo;
- assurer un bon tassement;
- fermer rapidement le silo;
- assurer un délai de quatre semaines avant l'ouverture;
- avoir un silo proportionné à la grosseur du troupeau;
- assurer une reprise rapide.

SÉCURISER UNE RÉCOLTE

Certains additifs peuvent sécuriser une récolte à haut risque de « chauffage » comme les ensilages de céréales. L'additif le plus souvent recommandé est l'acide propionique. Cependant, cet acide est dispendieux et plusieurs producteurs hésitent à l'utiliser. D'autre part, les inoculants lactiques traditionnels ne donnent pas toujours les résultats escomptés. Ces dernières années, on a vu apparaître sur le mar-

ché une nouvelle génération d'inoculants lactiques pouvant avoir un effet de par les produits de fermentation qu'ils génèrent. *Lactobacillus buchneri* en est un.

ENSILAGE D'AVOINE À L'ESSAI

Un essai a été réalisé à la ferme de recherche sur le bovin de boucherie de Kapuskasing en collaboration avec la Fédération des producteurs de bovins du Québec. L'essai a été réalisé avec des ensilages

TABLEAU 1

Effet des inoculants lactiques sur le « chauffage » de l'ensilage d'avoine récolté à deux stade de maturité après 120 jours de fermentation

Traitements	Stade 1	Stade 2
	Jours ¹	
TÉMOIN	7,9	1,3
INOC 1	> 16	> 16
INOC 2	1,2	1,0

¹ Nombre de jours après l'ouverture du silo pour que l'ensilage « chauffe »



d'avoine. Des silos expérimentaux ont été fabriqués avec l'avoine Rigodon à deux différents stades : STADE 1 (montaison/début épiaison) et STADE 2 (laiteux/pâteux mou). Deux inoculants ont été testés : INOC 1 (*Lactobacillus buchneri*) et INOC 2 (*Lactobacillus plantarum* et *Pediococcus acidilacti*), un inoculant standard. Ces deux inoculants lactiques ont été comparés à un TÉMOIN.

Même après 16 jours en présence d'air, les ensilages inoculés avec INOC 1 (*Lactobacillus buchneri*) n'ont jamais « chauffé ». Les ensilages traités avec l'inoculant conventionnel (INOC 2) ont chauffé en l'espace d'une journée. Quant aux ensilages TÉMOIN, ils ont « chauffé » plus ou moins rapidement selon le stade de récolte (tableau 1). Des résultats similaires ont aussi été observés avec des ensilages d'orge par l'équipe du Dr Kung aux États-Unis. Par ailleurs, durant toute la période d'exposition à l'air, il n'y a eu aucun développement de moisissures sur les ensilages traités avec *Lactobacillus buchneri* comparative-ment aux autres ensilages (figure 1).

EFFICACITÉ DE *LACTOBACILLUS BUCHNERI*

Ces résultats démontrent l'efficacité de l'inoculant *Lactobacillus buchneri* pour préserver les ensilages d'avoine en silos expérimentaux. Il est cependant possible que la réponse soit plus faible qu'en silo commercial parce que les conditions d'ensilage sont moins optimales. Il est donc important d'accorder beaucoup d'attention à la régie lors de la mise en silo.

Cet inoculant est une avancée technologique importante pour le contrôle du « chauffage » des ensilages. Cependant, avant d'en faire une recommandation généralisée, il faut déterminer l'intervalle de matière sèche pour lequel l'inoculant peut être efficace. En effet, cette bactérie lactique a la particularité d'utiliser l'acide lactique pour former de l'acide acétique et des substances anti-fongiques. Parfois, ceci a pour effet de faire remonter légèrement le pH. Si la matière sèche est faible, ceci pourrait favoriser le développement d'une fermentation butyrique et ainsi affecter la valeur alimentaire des ensilages. D'autre part, si la matière sèche est trop élevée, la bacté-

FIGURE 1

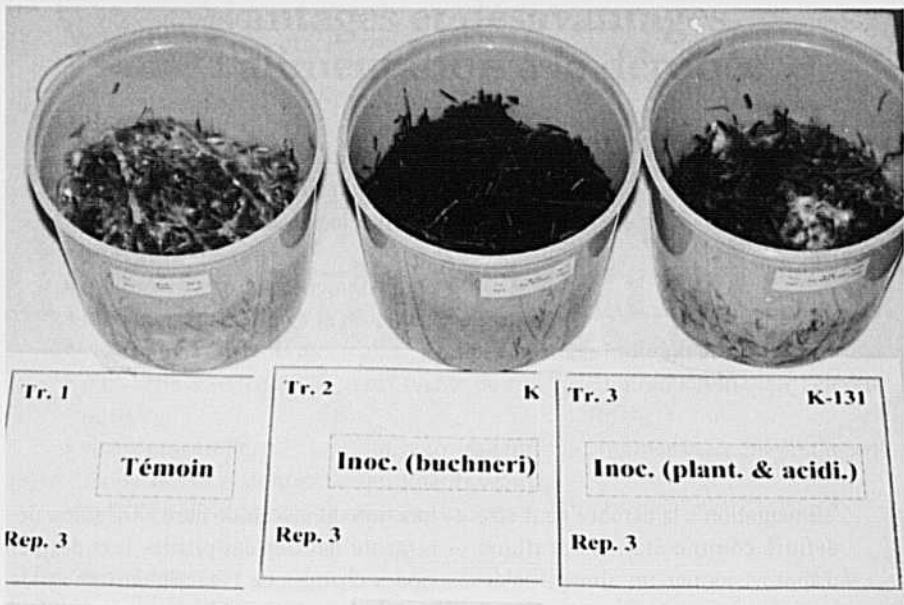


Figure 1. Développement des moisissures après une exposition à l'air de 16 jours.

rie aura de la difficulté à se développer et l'efficacité sera faible. Avec les inoculants, rien n'est simple. Cependant, avec une bonne régie, ils sont efficaces. Il faut toutefois choisir l'inoculant approprié au problème rencontré d'où l'importance de bien

lire l'allégation sur l'étiquette, c'est-à-dire ce pourquoi l'additif a été enregistré. 2

*agronome, MSc
**Ph. D., Agriculture et Agroalimentaire Canada

PowerBox

Plus de puissance portative

La série d'électrificateurs PowerBox offre du courant portatif facile à utiliser et permet un contrôle impressionnant de vos animaux.

- Trois modèles d'électrificateurs puissants à piles de 12 volts
- Boîtier résistant aux intempéries qui protège la pile
- Conception monobloc, pour des déplacements faciles
- Système solaire de recharge des piles disponible pour tous les modèles
- Ensemble de sécurité disponible, pour décourager les voleurs

Vous pouvez obtenir notre brochure gratuite comprenant tous les détails sur les électrificateurs PowerBox en appelant chez Gallagher à Longueuil, au (800) 661-2013.



L'alimentation à la dérobee

L'alimentation à la dérobee peut être définie comme étant la pratique d'approvisionner un aliment additionnel au veau avant le sevrage comme complément aux pâturages et fourrages et au lait maternel. Il existe différents types d'aliments donnés à la dérobee comme les moulées complètes, les suppléments, qui seront utilisés seuls ou en combinaison avec les grains de la ferme selon la qualité de l'herbe, et le « green creep » (pâturage accessible seulement aux veaux avant que les vaches n'y aient accès). L'alimentation à la dérobee peut être limitée (0,5 à 1 % du poids vif par jour pour une moulée complète) ou en libre choix.

POURQUOI ET QUAND?

Quantité

La qualité et la quantité d'herbe disponible à pâturer varient durant la saison de paissance et d'une année à l'autre selon la température, les précipitations, le degré de fertilisation, le type de plantes et la régie des pâturages. Au début de mai par exemple, la quantité d'herbe disponible à pâturer est de l'ordre de 1 800 à 2 400 livres à l'acre pour un bon pâturage. À mesure que la saison avance (juin-juillet), la quantité d'herbe disponible diminue drastiquement, de 1 000 à 1 200 livres à l'acre, pour généralement augmenter de nouveau à environ 1 200 à 1 500 livres à l'acre en août-septembre. Pour ceux d'entre vous qui exercent une bonne régie des pâturages (pâturages en rotation ou en bandes), généralement la quantité d'herbe disponible est plus élevée qu'un pâturage en continu.

Qualité

Cependant, la qualité de l'herbe varie en

fonction du niveau de fibre NDF (fibre détergente neutre) des plantes lors des périodes chaudes de l'été. Selon une étude effectuée par le MAPAQ entre 1993 et 1995 dans le cadre d'un réseau d'essai de pâturages en régie intensive de l'Estrie (pâturages en rotation et en bandes), les niveaux de protéine et d'énergie des pâturages en juin et juillet diminuaient de l'ordre de 20 % par rapport à la moyenne des autres mois de la saison de pâturage (tableau 1). Pour un pâturage en continu, le niveau de protéine peut diminuer de 25 à 50 % et le niveau d'énergie de 20 à 25 % selon les régions et le climat durant les mois de juin et juillet et en fin de saison.

LES BESOINS DU VEAU

En parallèle, à mesure que la saison avance, les besoins alimentaires du veau en croissance augmentent alors que la quantité et/ou la qualité de l'herbe et la production laitière de la vache diminuent. On observe alors une diminution du gain moyen quotidien des veaux. Le pâturage et le lait rencontrent environ de 75 à 85 % des besoins du veau de la mi-juin à la fin juillet et même moins si la quantité d'herbe n'est pas suffisante durant cette période.

Plusieurs études sur l'alimentation à la dérobee démontrent une augmentation du poids des veaux à l'automne variant entre 5 et 100 lb (40 lb en moyenne) selon la qualité et la quantité d'herbe disponible et la production laitière de la vache. Une étude réalisée en 1995 par Berthiaume et coll. à la Station de recherche de Kapuskasing d'Agroalimentaire et Agriculture Canada utilisant 45 veaux Charolais x Simmental de 555 livres a démontré une très grande différence au niveau du gain moyen quotidien lors de l'alimentation d'ensilages de différentes dates de coupe.

L'ensilage jeune (mil avant épisaison) a permis de réaliser un gain moyen quotidien de 2,5 livres, l'ensilage moyen (coupé deux semaines plus tard) a obtenu un gain journalier de 1,43 livre alors que l'ensilage avancé (coupé quatre semaines plus tard) a donné un gain de 0,97 livre par jour. Lorsque de l'orge et un supplément étaient servis avec les ensilages moyen ou avancé, le gain moyen quotidien augmentait à 3,0 et 3,1 livres respectivement. La qualité des fourrages et pâturages que reçoivent vos animaux a donc un effet très important sur leurs performances.

TABLEAU 1

Qualité des pâturages selon le mois

Mois (nombre échantillons)	Protéine brute (%)	Fibre NDF (%)	E.N. g (Mcal/kg)
Mai (31)	22,3	45,3	1,07
Juin (113)	15,5	55,4	0,78
Juillet (98)	15,7	57,0	0,76
Août (94)	18,0	52,1	0,80
Septembre (73)	18,9	47,7	0,92

Source : Réseau de pâturage de régie intensive en Estrie, MAPAQ 1993-1995

DÉROBÉE : OUI OU NON?

Le premier point à considérer lors du choix d'alimenter ou pas à la dérobée est d'évaluer la qualité et la quantité d'herbe disponible à pâturer. Le type de pâturage (graminées, mélange ou légumineuses) et la régie (rotation, en bandes ou continue) sont des critères importants pour établir un programme d'alimentation à la dérobée. Les choix d'utiliser une moulée complète, un supplément ou un supplément avec les grains de la ferme, la quantité à servir par tête par jour et la période d'alimentation sont différents d'une entreprise à l'autre et doivent être basés sur les critères énumérés ci-contre. Il est aussi important de connaître ses objectifs de performances et d'adapter le programme de dérobée en fonction des critères de production de la ferme tels que la durée de la période de paissance, la période des vêlages (automne ou printemps), le potentiel génétique des veaux, la production laitière des vaches, la condition de chair des vaches, le nombre de taures de premier veau, etc.

Du côté économique, il est profitable d'alimenter à la dérobée lorsque le prix des veaux est élevé et que le prix des grains est bas. Il est recommandé de limiter l'aliment de dérobée à un maximum de 1 % du poids vif par tête par jour afin de prévenir l'embonpoint et la substitution excessive de pâturage par l'aliment de dérobée, ce qui diminue la conversion alimentaire et la rentabilité. L'aliment de dérobée devrait être servi lors des périodes chaudes de l'été (généralement de la mi-juin à la mi-août) sur une période maximale de 90 jours. Ne pas alimenter plus de 400 livres d'aliments de dérobée par veau (question de conversion alimentaire et de rentabilité). Au besoin, n'hésitez pas à demander conseil à un nutritionniste qualifié afin d'établir un programme d'alimentation à la dérobée selon vos objectifs de performance et la condition et le type de pâturage que vous utilisez. 2

*agronome, responsable de la production bovine au Québec, Agribrands Purina Canada inc.

Avantages et désavantages de l'alimentation à la dérobée

Avantages

- veaux plus lourds à l'automne (40 livres en moyenne);
- augmente la capacité d'animaux à l'acre;
- plus longue période de paissance à l'automne;
- sevrage plus facile;
- moins de perte de poids au sevrage;
- meilleure adaptation à la ration de croissance;
- veaux plus résistants aux maladies reliées au stress (pulmonaire);
- plus belle apparence des veaux (vente de sujets de reproduction pour l'éleveur pur-sang);
- veaux plus uniformes (surtout pour les taures de premier veau qui produisent moins de lait et donnent de plus petits veaux);
- améliore la condition de chair des vaches.

Désavantages

- les veaux peuvent utiliser moins de pâturage;
- les veaux peuvent être plus gras si on donne trop d'aliments et si la génétique des veaux est inférieure;
- influence négative sur les femelles de reproduction si elles sont trop grasses (moins bonne production laitière);
- pas économique si le prix des grains est cher et que le prix des veaux est bas;
- demande du temps, installation de mangeoires.

L'excellence du veau De l'étable à la table...



Un partenariat basé sur l'efficacité et l'expérience contribue à la réussite et au développement d'Écolait Ltée et de 150 producteurs depuis 23 ans déjà. La constance de nos recherches permet de maximiser les performances des 70 000 veaux de lait que nous produisons annuellement, tout en respectant les normes de bien-être, de qualité et de production d'Écolait Ltée.

SIÈGE SOCIAL

540, rue Martineau
SAINT-HYACINTHE
(Québec) J2S 8B1
Tél.: 450.796.5874
Fax : 450.796.4345

CENTRE D'ABATTAGE

1591, Chemin Ste-Claire
LA PLAINE
(Québec) J7M 1H2
Tél.: 450.478.2055
1.800.251.2055
Fax : 450.478.4589



À Veaux BBQ!



Veau de grain
du Québec certifié

La saison des BBQ est à nos portes et comme on le sait, le veau est encore trop souvent boudé des adeptes de la grillade. Afin de contrer cet état de fait et de faire découvrir le goût savoureux du veau de grain cuit sur le gril, une campagne publicitaire grand public sera cet été bien en vue aux abords des routes québécoises.

En effet, le Veau de grain du Québec certifié a choisi les super-panneaux routiers pour véhiculer sa nouvelle campagne : À veaux BBQ! Avec un visuel coloré et percutant, le message est simple et sans équivoque : on invite le consommateur à mettre du veau de grain à son menu BBQ. Le logo du Veau de grain du Québec est très visible tout comme l'adresse du site Web du veau de grain, composante incontournable de notre stratégie publicitaire.

Ainsi, de la fin mai à la fin juillet, huit affiches de format dominant (14' X 48') couvriront les grandes artères à haut taux de circulation des marchés de Montréal et de Québec. Pendant les deux mois que durera la campagne, c'est quelque 490 000 automobilistes qui verront quotidiennement notre message. Au total, l'ensemble de la campagne permettra de rejoindre au moins 14 700 000 automobilistes, ce qui permettra à notre veau de se positionner avantageusement comme viande d'été.

Parallèlement à cette campagne, d'autres actions visant à augmenter la consommation de veau de grain pendant la saison estivale sont prévues. Tout d'abord, le Veau de grain

du Québec participe à une édition spéciale BBQ du Guide Cuisine, un magazine qui rejoint 120 000 lecteurs et amateurs de cuisine. Neuf recettes inédites de veau de grain sur le gril y sont publiées, recettes que l'on retrouvera également sur notre site Web.

Sous des airs d'été, la section BBQ de notre site Web, www.veaudegrain.com, volera la vedette. On y retrouvera des recettes BBQ, des marinades, des conseils culinaires sur le gril et un concours estival sera également mis en ligne. Grâce à une entente de partenariat, le contenu BBQ de notre site Web sera entièrement repris sur le

site Web de Service Vie (www.service-vie.com), un site incontournable en matière d'alimentation qui rejoint à tous les mois pas moins de 400 000 visiteurs uniques. Ce partenariat augmentera la notoriété de notre produit et aura sans doute une incidence positive sur la fréquentation de notre site.

Afin de poursuivre notre percée BBQ dans les chaînes d'alimentation québécoises, des signets reprenant notre campagne seront distribués en grand nombre dans les différents magasins offrant notre produit. Ce signet - À veaux BBQ! - invitera les consommateurs à mettre du veau de grain à leurs menus en brochettes, en côtelettes ou en hamburgers, afin d'apporter aux repas d'été, un grain de plaisir! 2

*Agente de promotion, Veau de grain du Québec certifié, FPBQ





ASSOCIATION ANGUS

L'Association Angus du Québec a tenu sa réunion annuelle le 24 mars dernier. Le conseil d'administration pour l'année 2002 est comme suit : Audrey Jack, présidente; Stan Christensen, vice-président; les directeurs : Jeannot Luckenuik, Guy Noiseux, Patricia Keenan-Andank, Robin Jamieson et Pierre Laberge. Les ventes de taureaux Angus aux stations d'épreuve furent un gros succès avec beaucoup de producteurs achetant des Angus pour la première fois. La demande pour du bétail Angus est plus forte que jamais. Les expositions approchent et tous les producteurs ainsi que les juniors sont invités à y participer en grand nombre. La vente de femelles et le pique-nique annuel auront lieu le 19 octobre prochain à Asbestos. Pour plus d'information, contactez l'Association.

Trudy Beaton, secrétaire
Tél. : (819) 877-5461

ASSOCIATION HEREFORD

L'Assemblée du bureau de direction a eu lieu au début de mai. Lors de cette assemblée, les noms des juges pour les jugements MOE ont été dévoilés. Au moment d'écrire ces lignes, nous n'avions pas encore les dates officielles des activités estivales 2002. Le tout sera publié dans le Journal des éleveurs Hereford.

Chantal Castonguay, secrétaire
Tél. : (819) 876-7852

ASSOCIATION HIGHLAND

La station d'épreuve s'est terminée le 23 avril et une rencontre des éleveurs a eu lieu le 27 avril. Environ une trentaine de personnes étaient présentes. Michel Dessureault était notre conférencier pour des informations sur la traçabilité et il a répondu à plusieurs questions dans le but de rassurer les éleveurs sur cette nouvelle aventure.

Pour les personnes intéressées, un catalogue de la station d'épreuve est disponible. Vous pouvez téléphoner à l'association pour vous le procurer.

Claire Courtemanche, secrétaire
Tél. : (819) 275-7027

ASSOCIATION LIMOUSIN

Notre deuxième vente à la Station unique de taureaux Limousin s'est tenue le 6 avril dernier avec 33 taureaux vendus pour une moyenne de 2 057 \$ la tête. La Ferme McDuff & Fils a remporté la plaque souvenir pour son taureau MDM 188L ayant terminé 1er avec un indice global de 117.

Daniel Enright de la Ferme Windcrest a reçu pour son taureau DSR 5L Double Polled Fullblood, le meilleur prix de l'encan, soit 3 550 \$.

Dans le cadre du Congrès international Limousin, le pique-nique annuel Limousin aura lieu le samedi 13 juillet sur la Ferme Raïchette, 2583 rang 7, Sainte-Séraphine, propriété de Jacques Raïche. En après-midi, il y aura une vente élite limousin provenant des meilleures lignées Fullblood Polled, Fullblood, Polled pur-sang, environ 20 à 30 têtes sélectionnées de taures gestantes et jeunes vaches gestantes.

Jérôme Poirier, secrétaire
Tél. : (450) 799-4073

ASSOCIATION PIÉMONTAIS

L'Association Piémontais a tenu sa réunion annuelle le 3 mars dernier. Le nouveau conseil d'administration est formé de Jean-Pierre Lavoie, à titre de président, de Michel Dame, vice-président et de Roch Bourassa, trésorier. Les directeurs sont : Jean-Pierre Thibault, Lorraine Viens, Louis Arès et Suzanne Fortin.

À la réunion régulière du 24 avril, le conseil d'administration a nommé ses deux délégués qui représenteront l'AÉPQ au sein du CCRB, soit Jean-Pierre Lavoie et Michel Dame.

Hélène Blais, secrétaire
Tél. : (450) 539-1014

ASSOCIATION SALERS

Au cours du dernier hiver, les éleveurs Salers ont fait tester une quarantaine de taureaux dans les stations d'épreuve. La moyenne des ventes pour ces taureaux aux encans de Saint-Martin et de Rimouski se situait à 2 300 \$ par tête.

L'Association Salers organisera sa journée champêtre 2002 en Abitibi, au cours de la fin de semaine de la fête du Travail. Pour plus d'information sur cette activité, on peut appeler à l'association.

Carol Arbery, secrétaire
Tél. : (819) 826-5064

ASSOCIATION SIMMENTAL

L'Association Simmental du Québec souhaite la bienvenue à son nouveau directeur, Sylvain Lambert, qui s'est joint à notre bureau ce printemps. Également, nous sommes heureux de compter sur l'aide précieuse de Pierre Mongrain pour la propagande, de Martin Dumais pour la publicité et de Andrew Welden pour assister à la préparation de notre Revue Simmental Québec. Les expositions d'été approchent à grands pas et nos membres participants comptent sur votre présence pour les encourager à promouvoir les qualités de nos Simmental auprès du marché agricole. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information sur les dates de jugement Simmental et sur les activités de la race au Québec. Notre site Internet grandit constamment – nous espérons que vous le visitez régulièrement (www.simmentalquebec.com). Pour plus d'information, contactez-nous.

Diane Bischof, secrétaire
Tél. : (514) 684-2480

ASSOCIATION CHAROLAIS

Lors des ventes en station 2002, plus de 185 taureaux Charolais furent vendus pour un prix moyen de 2 750 \$ (source, MAPAQ). Certains taureaux Charolais ont atteint des prix de vente allant jusqu'à 4 900 \$. La demande pour la race Charolais continue d'augmenter.

L'Association organise une vente de femelles, dimanche le 22 septembre, cette vente aura lieu dans les locaux de la Station d'Asbestos.

Brigitte Bergeron, secrétaire
Tél. : (450) 469-2775



Être bien équipé, pour mieux produire

Rendre le travail plus agréable, améliorer la qualité de vie, atteindre un certain niveau de production et préparer la place pour la relève, voilà autant de raisons qui ont motivé Rémi et Yolande Pouliot, de Saint-Michel-de-Bellechasse, à moderniser leur entreprise agricole. Aujourd'hui, après plus de 18 mois d'opération, ces producteurs de veaux de lait sont convaincus d'avoir pris les bonnes décisions.

L'entreprise possédait deux anciens poulaillers, transformés en étables pour

veaux de lait et ayant une capacité totale de 100 veaux. En plus, une centaine d'autres veaux étaient gardés dans la vieille étable. C'est cette dernière qu'ils ont décidé de transformer en y ajoutant une nouvelle section de 122' x 78', pouvant loger 350 veaux. La capacité totale de l'entreprise a donc été portée à 450 veaux par élevage.

COMME DES BLOCS LEGO

Pour ce faire, ils ont opté pour une nouvelle technologie. « On a monté la bâtisse comme on assemble des blocs Lego » de dire Rémi Pouliot. Ces blocs, d'une épaisseur de huit pouces, s'emboîtent les uns dans les autres à la verticale. Ils sont fabriqués en PVC d'une épaisseur de 1/4 de pouce. C'est ce matériau qui donne à la fois la finition intérieure et extérieure du bâtiment, car ils forment le coffrage permanent de la bâtisse. Ils contiennent un isolant en styromousse (styrofoam) de deux pouces ayant une valeur isolante de R-22. Ces blocs existent aussi sans isolation. Quand ils sont tous en place, ils sont remplis de béton par le haut à l'aide d'une pompe, ce qui termine la construction des murs. Le toit est fait de façon conventionnelle.

Avant de couler le béton, il faut percer les ouvertures pour les fenêtres et les ventilateurs, ce qui fait dire à M. Pouliot

« qu'il est préférable de faire un plan précis avant le début des travaux, sinon les erreurs pourraient être coûteuses ».

Selon M. Pouliot, une telle construction coûte environ 10 % plus cher qu'une bâtisse en bois, mais les avantages et les économies d'utilisation valent vraiment la différence. Jamais de vermines dans les murs, finition intérieure et extérieure en PVC facile d'entretien, bonne isolation qui permet de chauffer toute la bâtisse avec seulement deux unités au gaz propane de seulement 60 000 BTU chacune, et une excellente ventilation qui est, selon ces éleveurs, responsable d'au moins 50 % des bons résultats d'élevage, en sont des exemples. De plus, le matériel représentant du fabricant n'y a des économies possibles au niveau des assurances.

UN MÉLANGEUR PROGRAMMABLE

Les Pouliot se sont aussi équipés d'un mélangeur automatique pour la préparation du lait. L'équipement permet de manipuler un sac de poudre de 1 000 kilos qui est soulevé à l'aide d'un palan électrique au-dessus d'une trémie où il se vide selon les besoins. Une vis amène alors la poudre dans un récipient installé sur une balance. L'eau y est ensuite ajoutée. L'ordinateur qui pèse les quantités et s'assure de la bonne température de l'eau, ordonne ensuite le malaxage



Rémi et Yolande Pouliot



BOVINS DU QUÉBEC / JUIN - JUILLET 2002

PHOTO: MICHEL DOSTIE

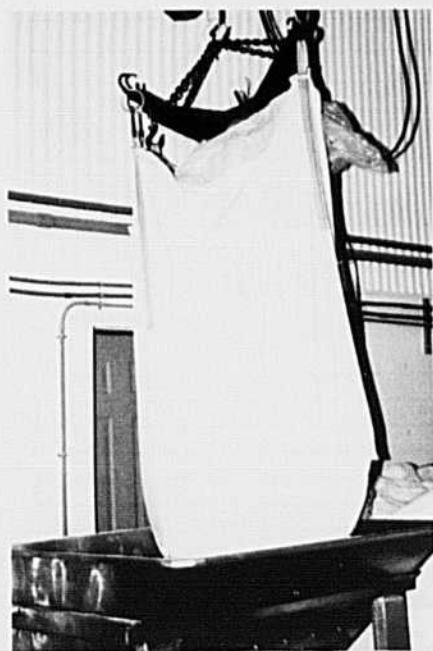
pour une période prédéterminée. Le mélange ainsi préparé est ensuite mis en réserve afin de libérer le mélangeur pour la préparation d'un second mélange. Ces opérations sont programmées d'avance à des heures fixes, deux fois par jour. Il faut deux heures ensuite aux éleveurs pour nourrir tous les veaux. Ils le font à l'aide d'un boyau muni d'un fusil doseur qui leur permet d'évaluer avec précision la quantité servie à chaque veau.

Avec ce système, de préciser Yolande Pouliot, « il n'y a jamais d'erreur tant pour les quantités d'ingrédients que pour la température de l'eau et la durée du brassage ». L'achat et l'installation de ces équipements coûtent de 20 000 à 25 000 \$, selon les exigences spécifiques à chaque ferme. Chez les Pouliot, compte tenu du nombre de veaux à nourrir dans la nouvelle bâtisse, cet appareil remplace un employé, ce qui en fait un investissement facile à rentabiliser.

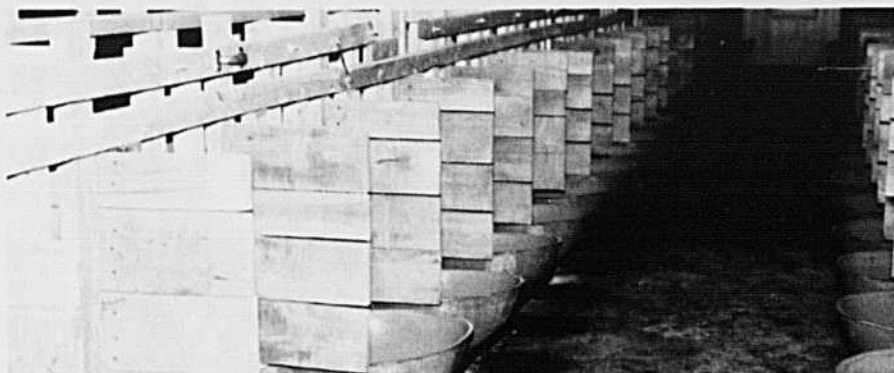
« Mais attention, souligne Yolande Pouliot, cette machine n'offre pas de garantie de succès, elle ne remplace donc pas la régie. Mais, affirme-t-elle, c'est plus agréable de travailler, c'est plus économique car il n'y a pas de perte et nous pouvons, pendant que se fait le mélange, prendre le temps de bien observer nos veaux. »

UNE TOITURE SUR LA FOSSE À FUMIER

Derrière les veaux, un plancher de lattes



Le mélangeur automatique pour le lait permet la manipulation de sac de poudre de 1 000 kilos. C'est un ordinateur qui assure la préparation du mélange au moment prévu par les éleveurs.



Chaque veau possède une loge où son lait lui est servi deux fois par jour.

laisse passer les déjections. Dessous, un système de raclettes pousse le lisier dans un dalot fabriqué avec un tuyau en PVC de dix pouces de diamètre coupé en deux. Par gravité, ce tuyau se vide dans la préfosse puis dans la fosse. Cette dernière est recouverte d'une toile, gonflée en forme de dôme par un ventilateur muni d'un petit moteur de 1/3 de force.

Cette couverture, qui a coûté 15 000 \$ et que le couple estime devoir remplacer dans dix ans, élimine l'accumulation de la pluie et de la neige, ce qui leur permet de garder 1 000 veaux par année alors que la même fosse, sans la couverture, ne répon-

dait aux besoins que de 675 têtes. En plus, cette toile empêche les odeurs « ce qui est bon autant pour nous que pour les voisins », de dire le couple Pouliot.

Avec une ferme aussi bien équipée, Rémi peut facilement occuper un emploi d'été comme contremaître en construction et laisser tout le travail à son épouse et leur fils Tommy, maintenant âgé de 16 ans. Et comme ce dernier manifeste beaucoup d'intérêt pour la ferme, il pourra facilement prendre la relève un jour si tel est son désir. ☺

*Journaliste à la pige

Le veau de lait au jour le jour

La production d'un veau de lait dure 135 jours, ce qui permet 2,6 élevages par année. L'objectif de l'éleveur, c'est de fournir un veau le plus pesant possible à l'intérieur de ce délai. Chez les Pouliot, les veaux arrivent à l'âge d'une semaine à un poids de 102 à 103 livres. Certains éleveurs, expliquent-ils, préfèrent débiter avec des veaux plus lourds, pouvant peser jusqu'à 115 livres.

Les problèmes de santé se produisent plus généralement au cours du premier mois et touchent surtout le système respiratoire. Pour ces éleveurs, la rentabilité repose sur une excellente conversion alimentaire et un faible taux de mortalité. Ils doivent donc chercher le meilleur taux de gain possible tout en gardant leurs veaux en santé. « C'est le veau qui nous dit quelle quantité de lait on doit servir », explique Yolande Pouliot, précisant du même souffle l'importance de l'observation que l'éleveur doit accorder à ses animaux.

La poudre de lait est fabriquée selon deux formules différentes, une pour la croissance et une pour la finition. Pendant le dernier mois, les éleveurs doivent utiliser un sac de 1 000 kilos de poudre par jour pour nourrir 350 têtes.

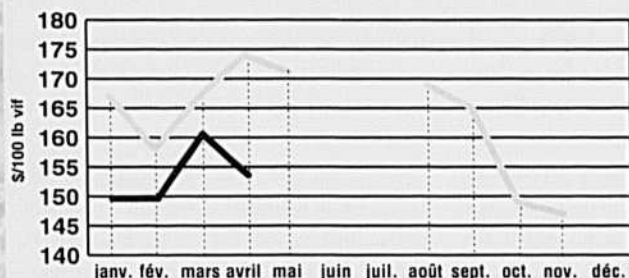
Les Pouliot, en production de veaux depuis 1984, et qui ont déjà élevé des veaux de grain, préfèrent nettement l'élevage du veau de lait. « Avec le veau de lait, on procède selon la méthode tout plein - tout vide et entre deux élevages on prend le temps de bien nettoyer, ce qui nous permet d'éviter bien des problèmes de santé », disent les éleveurs.

En plus, comme ils travaillent en collaboration avec l'entreprise qui a fourni le financement des travaux, et qui assure la fourniture des intrants de même que l'achat des veaux, les visites hebdomadaires du technicien leur assurent plus d'efficacité. Enfin, comme les délais de production des veaux sont bien connus, cela apporte beaucoup plus de stabilité au niveau des revenus.

STATISTIQUES

VEAUX D'EMBOUCHE

Ventes aux encans spécialisés du Québec,
Mâles 500-600 lb

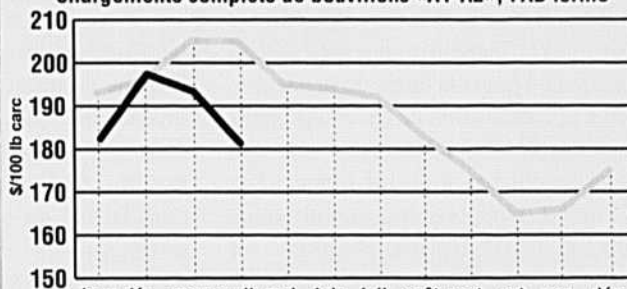


2002 Qc	150	150	161	154
2001 Qc	167	158	167	174

* Pas d'encans spécialisés au cours de cette période

BOUVILLONS D'ABATTAGE

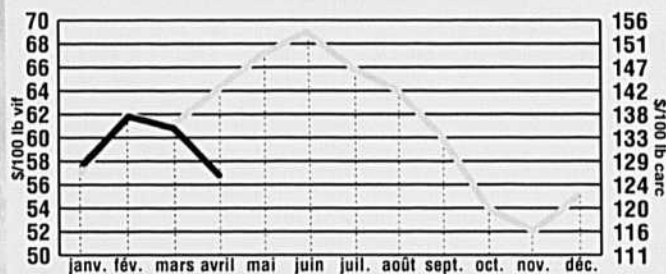
Ventes aux enchères par ordinateur du Québec
Chargements complets de bouvillons «A1-A2», FAB ferme



2002	183	198	205	182
2001	193	196	205	195

VACHES DE RÉFORME

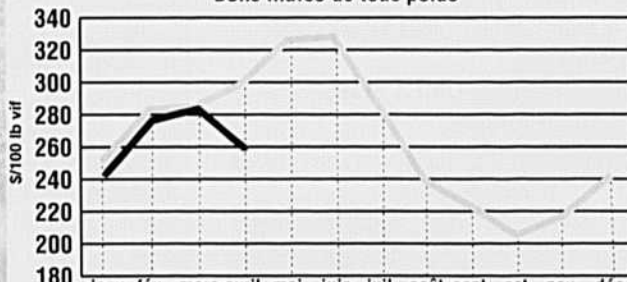
Encans publics du Québec
(carcasse: calcul avec 45% de rendement)



2002 car	129	137	136	125
2002 vif	58	62	61	57
2001 vif	57	62	61	64

VEAUX LAITIERS D'ENGRAISSMENT

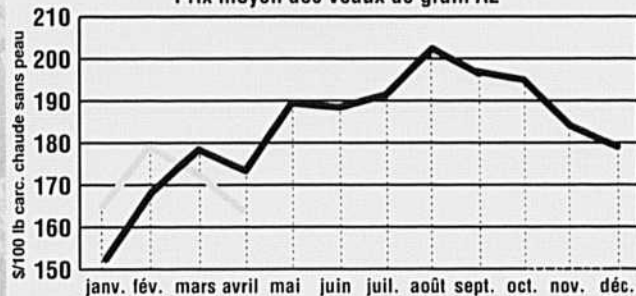
Encans publics du Québec,
Bons mâles de tous poids



2002	245	278	285	261
2001	252	283	285	299

VEAUX DE GRAIN

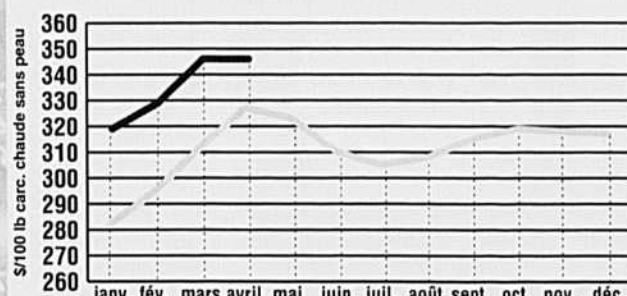
Ventes aux enchères par ordinateur du Québec
Prix moyen des veaux de grain A2



2002	165	179	173	164
2001	153	169	179	174

VEAUX DE LAIT

Ventes directes aux abattoirs du Québec



2002	320	330	347	347
2001	282	295	312	327

TRACTEURS UTILITAIRES KUBOTA DE SÉRIE M

Vous faites du boeuf, du lait, des fruits ou des légumes



Voici toute la puissance qu'il vous fait!

Équilibre dynamique

Les tracteurs utilitaires de la série M affichent un rendement et une puissance sans pareil. Ils sont munis de notre légendaire diesel E-TVCS multi-soupapes à vortex triple qui développe plus de puissance et de couple, sans produire de vibrations, d'émissions et de bruits excessifs. Grâce à un centre de gravité plus bas, ces véhicules allient traction, souplesse et sécurité. C'est ce que nous appelons « l'équilibre dynamique ».

Productivité accrue

La transmission hydraulique (certains modèles) ou entièrement synchronisée à sélecteur de direction permet un changement de rapport et de direction

rapide et en douceur. De plus, le pont avant à pignons coniques confère une manœuvrabilité exceptionnelle aux tracteurs de la série M. Finalement, la plate-forme flottante répondant aux normes ISO assure au conducteur tout le confort voulu.

Prêt à travailler

Les 17 modèles de la série M (de 45 à 80 hp à la PDF) peuvent être munis d'un cadre de protection repliable ou d'une cabine Kubota installée à l'usine. Ces tracteurs, offerts à un prix concurrentiel, sont prêts pour les grosses besognes.

Visitez votre concessionnaire le plus près dès aujourd'hui pour de plus amples renseignements.

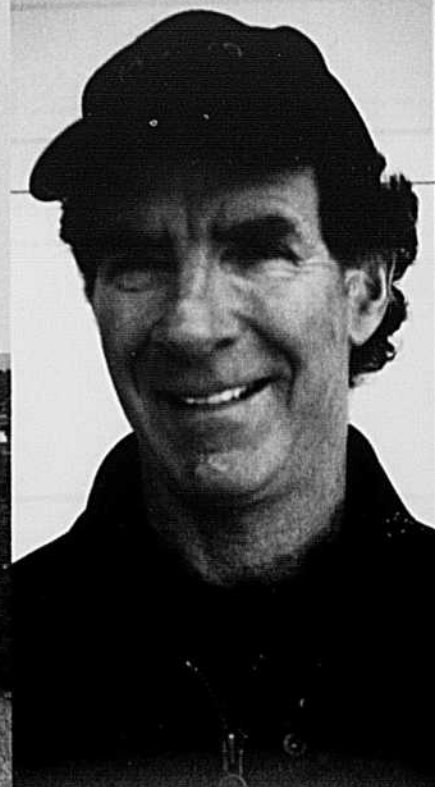
Profitez des taux de crédit-bail flexibles et du financement Kubota.

Communiquez avec le concessionnaire le plus près de chez-vous en appelant :

Markham ON : (905) 294-7477 • Delta CB : (604) 940-6061 • Drummondville QC : (819) 478-7151

Ou visitez notre site Web au : www.kubota.ca

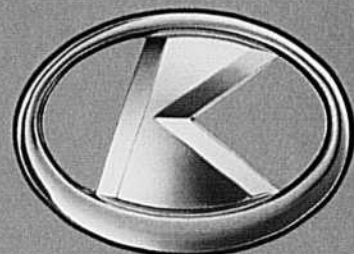
Pour chaque tracteur vendu, Kubota Canada fera un don à JEUNESSE J'ÉCOUTE.



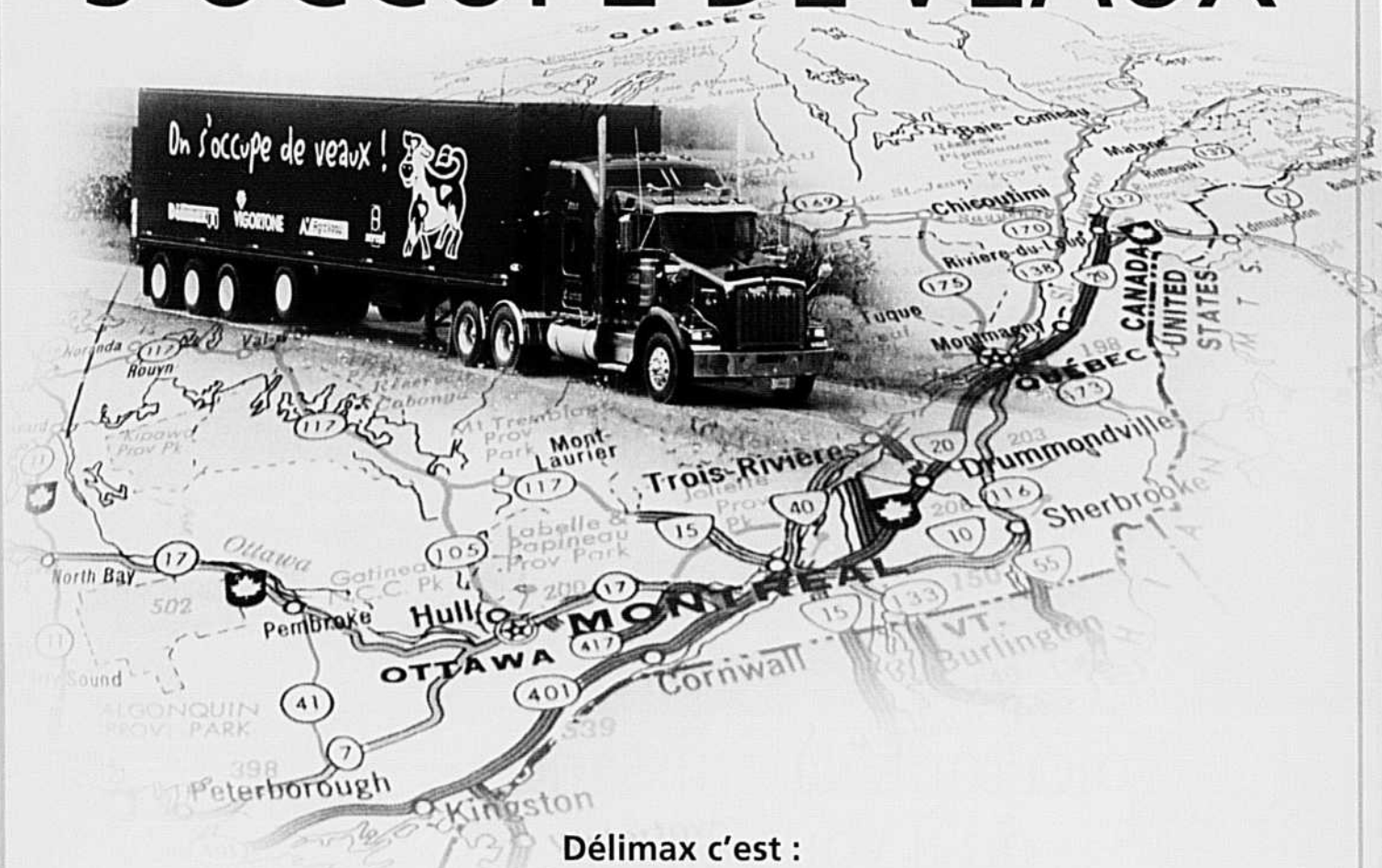
"Mon premier Kubota était tellement fiable et sans problème à partir du premier jour, que j'ai depuis, fait l'achat de 3 autres tracteurs. Leur haute valeur de revente facilite l'échange pour le modèle le mieux adapté à mes exigences."

*John Hughes
Springridge Farm*

**Puissantes
Solutions
Pour Un Monde
Compact**



L'ÉQUIPE DÉLIMAX S'OCCUPE DE VEAUX



Délimax c'est :

- Des conseils d'aménagement et des plans pour les bâtiments •
- Un service d'achat de petits veaux •
- Un suivi technique adapté à vos besoins par un personnel spécialisé et disponible en tout temps •
- Des aliments de remplacement hautement performants pour veaux de lait •
 - Une gamme complète de produits pour veaux de grain •
 - Des produits conçus et fabriqués au Québec •
 - Un service de transport exclusif •

Délimax
10 ANS

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

3700, boul. Laframboise, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B1
Tél. : 450.773.5282 • Fax : 450.250.3700
e-mail : delimax@delimax.com • site internet : www.delimax.com